L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 23 MAI 1853.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 23 MAI.

POUR AVOCAT DE DISTRICT: EDWARD J. CARRELL.

AVOCAT DE DISTRICT. ELECTION.

L'élection d'un avocat de district pour la Nouvelle-Orléans a lieu aujourd'hui. Nous nous sommes déjà nettement prononcés en faveur de M. Carrell parceque non seulement nous le croyons supérieur en intelligence et en capacités, à ses concurrents, mais encore parceque c'est là pour nous un moyen de protester contre le despotisme d'une clique ambitieuse qui aspire à devenir centre de pouvoir et à distribuer en souverain les charges publiques. M. Tappan est la créature de cette clique, et voilà pourquoi nous avons dès le premier jour répudié sa candidature. Cette candidature est d'ailleurs entachée d'esprit de parti. Faite par quelques démocrates, c'est aux démocrates qu'on cherche à l'imposer. On nous permettra de soutenir de préférence un candidat indépendant et de le recommander au peuple.

On a fait circuler hier une odieuse pancarte, dictée par nous ne savons quel misérable esprit de secte et dirigée contre M. Carrell. Ce libelle est signé *An American*, et l'auteur engage les citoyens à ne point voter pour M. Carrell, parce que celui-ci est catholique. Voici entre autres aménités ce que nous lisons dans ce sale factum:

"Le père Mullen et les Jésuites ne peuvent plus commander dans cette ville. Nous les avons vaincus lundi dernier et nous pouvons les vaincre encore demain. M. Carrell est un catholique romain, un bigot: toute sa famille est catholique. Il a de violents préjugés. Toute l'Irlande et toute l'Allemagne se réjouiraient de son élection, et la grande victoire obtenue par l'élection du juge Larue ne nous servirait à rien. Rappelez-vous que l'avocat de district a le pouvoir de renvoyer de la plainte qui bon lui semble; ce pouvoir ne doit pas être placé entre les mains de E. J. Carrell. Il a déchargé tous les prévenus comparus devant la Cour Criminelle, pourvu qu'ils fussent des créoles d'Irlande et d'Allemagne."

Cette pancarte est de nature à exciter plutôt le rire que l'indignation. Elle produira, si nous ne nous trompons, un effet tout contraire à celui qu'en attendent sans doute les auteurs. Toutes les fois qu'on a voulu se faire de la religion une arme contre un rival, la tentative a été malheureuse pour ceux qui en ont eu l'idée. Il s'agit bien ici de savoir si M. Carrell est catholique, juif, protestant ou mahométan! Il sollicite une place qu'il est éminemment capable de remplir, et ses croyances religieuses n'enlèvent certainement rien à son intelligence et à son aptitude. Est-ce que les catholiques ne seraient pas d'aussi bons citoyens que les presbytériens, les unitairiens ou les anabaptistes? Est-ce une raison parce qu'ils appartiennent à l'Eglise-Mère de la chrétienté, de les dépouiller de leurs priviléges et de les traiter en parias! Tout cela est vraiment pitoyable.

Quant au nom du juge Larue qui figure dans le placard, c'est encore là une perfidie qui, nous le savons, a excité l'indignation de l'honorable magistrat. Il nous autorise à déclarer que les insinuations dont il est l'objet sont fausses de tout point, qu'il n'a jamais songé à se constituer le champion d'une secte et qu'il rougirait de baser son vote sur les croyances religieuses d'un candidat. Il a ajouté, et nous répétons ses propres paroles, que relativement aux candidats qui sollicitent la place d'avocat de district, il espérait que les citoyens voteraient librement et consciencieusement, en consultant seulement l'aptitude des candidats.

EUROPE.

La malle nous a transmis nos journaux européens ainsi que notre correspondance parisienne. Nos dernières dates de Liverpool sont du 4 de ce mois et de Paris du 2.

On lit dans le *Moniteur*:

«Sa Majesté l'Impératrice, qui était enceinte depuis deux mois, et qui était souffrante depuis quelques jours, a fait une fausse couche dans la soirée d'hier 29 avril.

«La santé de Sa Majesté est, d'ailleurs, aussi satisfaisante que possible.»

Le *Bulletin de Paris* annonce que plusieurs membres influents du parti légitimiste doivent prochainement se rendre à Frohsdorf.

Il n'est pas encore certain que l'escadre anglaise n'aille pas rejoindre l'escadre française dans les eaux du Levant. Dans la nuit du 12 avril, lord Stratford Redcliffe a expédié le bateau à vapeur le *Tiger*, de Constantinople à Malte, avec des dépêches pressées pour l'amiral Dundas.

Cette expédition a été faite avec une telle hâte, que plusieurs officiers et matelots du *Tiger*, qui se trouvaient en permission à terre, n'ont pas eu le temps de retourner à bord, et sont restés à Constantinople. Nous devons dire, toutefois, que la flotte n'avait pas [illegible]

Ni lord Redcliffe ni M. Delacour n'avaient encore eu, au départ du courrier, de conférence officielle avec les ministres turcs, qui observaient à leur égard une réserve qui ne leur avait pas permis de connaître au juste jusqu'où vont les prétentions et les exigences du prince Menschikoff.

La Porte s'est contentée de communiquer à l'ambassade de France un projet de convention sur les Lieux Saints qui lui avait été présenté à elle-même par l'ambassadeur russe. Pour accorder à Jérusalem les mêmes droits de protection que ceux qui ont été reconnus à la France par des traités, la Russie ne se contente plus, dit le *Journal des Débats*, d'un simple firman, elle demande à conclure une convention spéciale qui la mette sur le même pied que la France.

Suivant la teneur de ce projet de convention, la clé de l'église de Bethléem serait d'abord retirée aux Latins, ensuite ils seraient exclus du tombeau de la Vierge, en troisième lieu, les Grecs obtiendraient de faire reconstruire à leurs frais la grande coupe du Saint Sépulcre, et enfin la Porte s'engagerait à ne plus rien changer à Jérusalem sans être auparavant entendue avec la Russie.

Cette dernière clause aurait pour effet d'annuler pratiquement le traité de 1840, aussi devine-t-on facilement la réponse qui a dû être faite par l'ambassadeur de France à la communication du Divan, il a protesté et fait ses réserves.

Le *Moniteur* publie un décret portant promulgation de la convention conclue entre la France, la Belgique et la Prusse, pour régler la transaction des correspondances télégraphiques.

La polémique des journaux français, renfermée dans un cercle étroit, est à peu près nulle. Un incident est venu cependant ranimer la discussion quelques instans et jeter la perturbation dans les rangs des adorateurs du pouvoir. M. Granier de Cassagnac, un des plus ardens champions de l'Empire, s'étant avisé d'accuser M. de Girardin de *lyrisme démagogique*, celui-ci a répondu en publiant une pièce émanée de M. Granier de Cassagnac et à l'adresse des électeurs de France. Voici quelques passages de cette pindarique circulaire:

«Les rois s'en vont. Partout, en Europe, depuis Lisbonne et l'Escurial, jusqu'au Danube et à la Neva, les rois qui ont des cousins, des [illegible] cessions le peuple, des trônes réversibles par mâle ou femelle, tous ces rois-là s'en vont. L'ampoule de Reims est desséchée, les oiseaux qu'on lâchait aux sacres ont éteint les cierges en brûlant leurs ailes, et des paroles prophétiques se sont échappées du sanctuaire, comme autrefois à Jérusalem: les rois s'en vont!

«Avec les rois déchus, doivent disparaître aussi les formes qu'ils avaient données aux idées politiques, formes peut-être bonnes en leur temps, aujourd'hui usées et vermoulues, et séparées à jamais des affections européennes. En ce temps-là, on faisait un gouvernement comme un opéra italien, il y avait plus ou moins de rôles suivant les artistes de la troupe, plus ou moins d'emplois suivant les affiliés et les amis, quelquefois, dans ce gouvernement, le fashionable était financier, comme souvent dans l'opéra le castrat était père noble. Le peuple, convié à la farce, chantait comme du temps de Mazarin, aujourd'hui, il chante un peu moins et il commence à se lasser de payer.»

M. Granier de Cassagnac ne se contentait pas de dire qu'en ce temps-là *on faisait un gouvernement comme un opéra italien*, dit le *Siècle*, il ne lui suffisait pas d'assimiler à une troupe de comédiens les royales familles de l'Europe: il déclarait qu'un seul pouvoir était juste et possible: *le pouvoir de la nation*. «Le pouvoir appartient au peuple, et par ce mot nous entendons l'universalité des citoyens.» Plus loin, M. Granier se moque, *horresco referens!* des prétentions et des vanités nobiliaires; il déclare que le mouvement ascendant d'arrogance féodale du gouvernement tendait à faire renaître les idées du bon temps, «le luxe d'un côté, l'humiliation et le travail de l'autre.»

Et comme plus tard, M. Granier de Cassagnac a eu beau jeu à se faire l'apôtre des vengeances, lui qui avait exalté le peuple et l'avait follement enivré d'espérances! «Après trois jours de repos et de gloire, disait M. Granier, la société française s'est remise en chemin, revêtue de la blouse populaire, pleine de respect pour l'ordre et la paix, d'énergie et d'amour pour le travail et la religion.» Et comme si ce n'était pas assez de cette glorification de la révolution, il ajoutait aussitôt:

«Place! laissez passer le peuple, hauts barons, orgueilleux feudataires, qui l'avez si longtemps arrêté dans l'accomplissement de ses destinées sociales. Esclave, serf, affranchi, sujet, il a parcouru toutes les vicissitudes de la fortune humaine; roi maintenant, il va revivre tout son passé, mais il portera dans son avenir *la mémoire ineffaçable de ses peines*. C'est à lui qu'il appartient d'apprécier la justice, la loi, la sainteté des contrats, après avoir vu tout violer par les maîtres; c'est à lui qu'il appartient d'apprécier la prospérité des empires, après avoir été l'aveugle instrument des richesses du privilége; c'est à lui qu'il appartient d'apprécier l'ordre qui vient de l'observation du droit de tous, après avoir supporté l'ordre qui vient de la force et de la mitraille.»

Comparez ce factum démagogique, continue le *Siècle*, avec les articles que publie M. Granier de Cassagnac depuis le 2 décembre 1851, et, la main sur la conscience, dites-nous si, de la part du rédacteur du *Constitutionnel*, le silence n'eût pas été plus digne que l'insulte jetée à la face des vaincus!

Franchement, quand nous parcourons cette circulaire, nous ne pouvons croire, malgré la signature, qu'elle soit de M. Granier de Cassagnac. On ne passe pas ainsi du rouge au noir, de la négation à l'affirmation. Est-ce M. Granier de Cassagnac qui a écrit les lignes suivantes:

«Comme il faut un prétexte à l'argent qu'on tire ainsi des coffres, l'un fut valet des écuries, l'autre grand échanson, celui-ci grand veneur; et il fut démontré clairement que 100,000 fr. n'étaient pas trop pour crier deux fois par jour: *A boire au roi!* ou lancer un cerf dix-cors à la forêt de Bondy. Les hauts rangs une fois sur pied, il fallait bien que le mouvement se propageât selon les lois ordinaires: le royaume fut donc constitué en rapport avec la cour, et la bonne ville de Paris devint le modèle de France. Procureurs généraux, cardinaux, préfets, tous ces messieurs-là furent seigneurs dans leurs terres, aux mêmes enseignes que le roi l'était dans les siennes, c'est aux dépens de paye.

«Il devint convenable que le roi fût dignement représenté dans la personne de ses agents directs, et leurs traitemens furent mis en rapport avec ces exigences. Alors le budget se grossit peu à peu des menus plaisirs des préfets; de longues et de somptueuses soirées réunirent, pendant l'hiver, des bataillons ministériels; le procureur général avait son tour, le receveur le sien; pendant ces contredanses animées, ces galopes légères, le bourgeois se glissait, tout honteux, au bureau du mont de piété, et cependant c'est lui qui payait les violons et le menu.

. . . .

«D'où venaient ces sommes énormes livrées aux mains des préfets, et qui servaient à nourrir les ventrus de la province? Du trésor, sans doute; car le roi, qui a laissé tant de dettes, qui est parti presque banqueroutier, ne les payait pas sur sa liste civile; les ministres ne faisaient pas des économies, eux qui en manquaient pour leur salle à manger; les préfets n'y ensevelissaient pas leur fortune. D'où venaient donc ces dépenses honteuses? Du trésor; le peuple payait, et son argent se consumait en repas, en fêtes prodiguées à ses ennemis, à ses oppresseurs gagés. On a horreur à remuer cette lèpre qui couvre la Restauration; elle soulève le cœur et pue le crime.

«B. ADOLPHE GRANIER DE CASSAGNAC (du Gers).»

L'établissement des paquebots transatlantiques dont tout le commerce de France s'est si vivement préoccupé depuis un an est indéfiniment ajourné.

Le gouvernement annonce, dans la partie non officielle du *Moniteur*, qu'il n'a pas trouvé prudent d'engager la responsabilité financière de l'Etat dans une entreprise pour laquelle on demandait une subvention considérable. Mais il est question de renouveler l'essai de 1847: des frégates à vapeur seront affectées à un service provisoire sur la ligne du Brésil, et l'administration étudiera, dans ce service, les meilleures conditions à faire aux concessionnaires futurs.

M. Guizot a présidé, le 23 avril, dans le temple de l'Oratoire, la séance publique annuelle de la société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestans français. Il a prononcé, à cette occasion, un discours dont le but apparent était d'exposer les succès de l'association qu'il représentait. Mais l'ancien ministre de la branche cadette ne saurait se renfermer dans les limites de son sujet: il a élevé le débat et apprécié la situation de la France:

«Nous manquons, dit-il, d'un point fixe, qui soit en même temps un point d'appui pour l'action, un point d'appui dans le mouvement. Nous flottons dans le vide, au gré, tantôt des vents qui viennent du monde, tantôt des vents qui viennent de notre âme, sans base, sans digue, sans limite.

«Un autre principe de vie et d'ordre moral manque aujourd'hui à la France et aux âmes en France: c'est l'espérance. Regardez autour de vous, et peut-être en vous-même: l'abattement des esprits et des cœurs est général, tant de mécomptes dans le passé! tant de ténèbres dans l'avenir! Le doute, le découragement, et, si j'ose le dire, une sorte de [illegible] inquiétude tantôt agitée, tantôt apathique, mais toujours stérile, que le doute enfante, c'est le trait dominant de notre temps, même parmi les honnêtes gens.»

Nous donnons plus loin des détails complets sur l'insurrection du Fribourg.

Les journaux anglais se sont émus à la nouvelle de la nomination de M. Soulé au poste de ministre des Etats-Unis à Madrid. Voici ce que nous lisons dans le *Globe* du 23 avril:

«Le choix du ministre qui à la mission de représenter les Etats-Unis à la cour de Madrid est si caractéristique, qu'à moins qu'on ait deviné les intentions du Président Pierce, il porte avec lui une signification extraordinaire. Il semblerait indiquer que le nouveau gouvernement des Etats-Unis médite des mesures très énergiques à l'égard de la puissance européenne dont Cuba est une dépendance si importante. On dit que M. Soulé a mis pour condition à son acceptation de l'ambassade qu'il serait autorisé à traiter de la cession de cette île par voie d'achat. Ce bruit soit vrai ou non, sa nomination à l'ambassade d'Espagne est un fait qui excite l'attention à un haut degré.»

Lord Palmerston s'est vu de nouveau interpellé à la chambre des communes, sur la prétendue participation de M. Kossuth à la fabrication des poudres et fusées saisies chez M. Hale. Il a refusé de donner aucune explication, déclarant s'en rapporter aux éclaircissemens qui pourront résulter de l'enquête judiciaire.

A la chambre des communes, lord Dudley-Stuart a donné lecture de la lettre suivante de M. Kossuth:

«Alpha House, Saint John's Wood, 15 avril.

«Mylord, en réponse à votre affectueux billet, je déclare que toutes les accusations du *Times* de ce jour, relatives à une visite domiciliaire opérée dans la maison que j'occupe, et à la découverte, ainsi qu'à la saisie, d'un approvisionnement de matériaux de guerre à moi appartenant, sont dénuées de toute espèce de fondement. Il est très impossible, non seulement dans toute la maison que j'occupe, mais encore partout ailleurs en Angleterre, de découvrir [illegible] aucun approvisionnement de matériaux de guerre qui m'appartienne, et cela, par une raison bien simple, c'est que je n'en ai d'aucune espèce quelconque en Angleterre.

«Mais, en donnant à l'accusation dont il s'agit un démenti net et formel, je désire expressément qu'il soit bien entendu que je ne désavoue pas mes sentiments hostiles à l'égard des oppresseurs de ma patrie. Je déclare même hautement ma ferme résolution d'affranchir ma patrie de leur joug. Je dois et veux consacrer ma vie et toute mon énergie à ce but auquel j'aspire, et je ne mettrai jamais à cette énergie d'autre limite que celle de l'honneur, de la morale et des lois du pays où le sort me fait résider.

«Et comme l'honneur et la morale ne défendent pas d'avoir des approvisionnemens d'armes et de matériaux de guerre qui doivent, quand il le faudra, être employés au service de mon pays, je déclare que j'en ai, mais c'est dans les pays où les lois me permettent d'en avoir, même avec les intentions que j'avoue ouvertement. Je n'ai point de ces approvisionnemens en Angleterre, parce que, m'a-t-on dit, la légalité d'un tel acte pourrait être contestée. Après cette explication, je le répète, il est très impossible d'opérer la saisie d'aucun amas d'armes et instrumens de guerre à moi appartenant, parce que je ne possède ni directement ni indirectement rien de semblable en ce pays.

«Je suis avec respect et une haute considération, etc., etc.

«L. KOSSUTH.»

La polémique des journaux anglais roule exclusivement sur le vote si regrettable par lequel la chambre des lords vient de rejeter le bill concernant les Israélites. Sauf une ou deux feuilles qui représentent plus particulièrement le vieux bigotisme anglican, la presse de Londres proteste avec unanimité contre cette déplorable décision.

La guerre de Montenegro étant terminée, le sultan a levé le blocus des côtes d'Albanie.

Un deuxième éditorial du *Times* du 30 avril publie les détails suivans, contenus dans une lettre de Constantinople du 15:

«Un voyageur qui arrive de la Russie dit que les préparatifs de guerre continuent au dessus d'Odessa: les steppes regorgent de troupes, parmi lesquelles existent une grande mortalité. Les soldats, voyageant dans la boue et la neige, sont décimés par le typhus.

«Jusqu'ici il n'a pas été fait de concessions aux Russes. Les Turcs se préparent évidemment à la défense, mais avec calme. Si le prince Menschikoff obtenait l'émancipation des chrétiens grecs de l'empire, la Russie n'acquerrait pas par là une influence prépondérante, témoins certaines populations de la Turquie revenues à leur ancien protecteur, après avoir obtenu une sorte de demi indépendance.

«Le patriarche des Grecs, devenu indépendant de la Porte, n'aurait pas besoin de la protection de la Russie; le prince Alexandre Kara Georgevitz et son ministre Garaschanim, ainsi que la plupart des Serviens éclairés, ont récemment trouvé la protection russe gênante. Ils ont même surveillé les émigrans russes, dont quatre ont été arrêtés et conduits à la frontière.

«Cette mesure a déplu à Saint Pétersbourg, et le prince a été informé que la destitution de son ministre serait chose agréable à l'empereur. Il n'a pas tenu compte de cette observation: il a résisté jusqu'à ce que le consul russe, M. Vomenckt, lui eût donné 24 heures pour exécuter cet ordre impérial, menaçant, en cas de refus, de quitter le pays. Le prince, n'osant braver le désir de l'empereur, a destitué ses ministres.

«M. Dulacour vient de recevoir de Vienne le grand cordon de l'ordre de Léopold.»

Nominations à la Douane.

Voici les nominations qui ont été faites jusqu'à ce moment par M. Downs, le nouveau collecteur du port de la Nlle-Orléans:

David O. Hincks, député-collecteur;
Jno W. Hincks do do
H. Castarede, teneur de livres général;
E. Cosfax, teneur de livres (impost);
G. Montemat, caissier;
A. J. Wagner, assistant-caissier;
Chas Porter, commis d'entrepôt et de drawback;
J. H. Sabotese, assistant-commis d'entrepôt;
L. J. Cuaron, commis aux droits;
Chs L. Carpentier, do do
J. C. Jenifer, do do
Dennis Corcoran, do do
Jno W. Nixon, commis aux enregistrements;
L. H. Desforges, 2me commis aux enregistrements;
H. P. Randolph, commis correspondant;
Sam S. Reif, commis aux permis;
Ed. Rostin, do do
F B. Bernard, commis (commercial clerk);
Jas H. Rinehart, commis-assistant;
F. Duplessis, do do
Adolphe Faure, do do
E. Peychaud, do do

M. JOSEPH GÉNOIS, officier naval, a organisé son bureau. Il a nommé les personnes suivantes: M. P. SONIAT, Jr, député officier naval; E. MONTREUIL, teneur de livres; A. PELLERIN et D. BARRY, commis.

LOCOMOTIVES AÉRIENNES.—On verra par un avis inséré plus loin que la grande expérience de M. Petin est [illegible] fixée au dimanche 5 juin.

Chronique Locale.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT—Le juge Larue a prononcé samedi les sentences suivantes:

Samuel Coheghan, qui s'est reconnu coupable d'assaut à main armée—trois mois d'emprisonnement.

William Strong, assaut et batterie—une semaine d'emprisonnement.

William Calahan, assaut et batterie—vingt quatre heures de prison et $5 d'amende.

George Stocks, assaut dans l'intention de voler—deux ans de travaux forcés.

George Watson, escroquerie—six mois d'emprisonnement.

Plusieurs personnes ont entendu la lecture de leur acte d'accusation, entr'autres Jas Nolan que le grand juri a trouvé lieu à poursuivre pour le meurtre de Michael Fitzpatrick.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT.—Décision dans une affaire importante de terres situées au Texas.—La Quatrième Cour de District s'occupait depuis quelques jours d'une affaire importante de terres. En novembre 1851, Jacob Mussina intenta dans cette Cour un procès pour faire reconnaître ses droits et intérêts à certaines terres situées dans cette partie du Texas connue sous le nom de Exidos de la ville de Matamoros, sur la rive gauche du Rio-Grande, embrassant cette portion de terre sur laquelle est bâtie Brownsville, les améliorations faites par le Texas et le gouvernement, et situées près de ladite ville. Le tout avait été acheté à des personnes résidant au Texas, pour le compte du demandeur, de Charles Stillman et Samuel A. Belden; la moitié des propriétés devait appartenir à Stillman et l'autre moitié à Belden et au demandeur. MM. Basse et Hord, avocats, étaient chargés de protéger les intérêts de la société.

La première pétition, enregistrée par Mussina, après avoir donné les détails de l'arrangement pour l'achat des terres, ajoute que Belden avait un associé nommé William Alling qui s'était joint secrètement à lui pour spéculer en terres. Malgré les droits [illegible] connus et souvent reconnus du demandeur, lesdits Chas. Stillman, Samuel A. Belden, Elisha Basse et Robert H. Hord, dans le but de tromper le demandeur, se firent aider dudit William Alling, et, en décembre 1849, l'accusèrent de fraude, puis, pour une prétendue somme de $15,000, vendirent à Basse & Hord tous leurs droits et ceux du demandeur aux terres qu'ils avaient achetées de société. Le demandeur maintient que la loi ne permet à Stillman et Belden de vendre ces terres, ni à Basse & Hord d'en devenir les acquéreurs.

Les défendeurs ont divisé les propriétés en divers terrains, les ont vendues et en ont retiré la somme de $136,000, dont ils refusent de remettre une partie au demandeur. Mussina demande à être réintégré dans ses droits et que les défendeurs soient condamnés à lui payer la somme de $300,000 comme dommages pour avoir compromis ses intérêts.

L'affaire a été terminée samedi et soumise au juri qui a rendu le verdict suivant:

"Nous, le juri, décidons que les défendeurs doivent dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront cette date, restituer à Jacob Mussina tous les titres et droits aux propriétés achetées par Basse & Hord, le 14 décembre 1849 et le 31 janvier 1850; que Elisha Basse, R. H. Hord, S. A. Belden et W. Alling doivent payer au demandeur la somme de $25,000 comme dommages. Nous, le juri, décidons en outre que S. A. Belden et W. Alling doivent transférer à J. Mussina, les propriétés que leur a vendu Basse & Hord le 5 janvier 1851. Lorsque lesdits défendeurs se seront conformés à la décision ci-dessus, le dit demandeur remboursera le montant que les défendeurs ont payé pour les propriétés. Si les défendeurs refusent d'opérer les transferts ci-dessus, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront cette date, nous, le juri, disons que J. Mussina aura droit à la somme de $214,000, en remplacement du titre aux propriétés." Woolfe & Singleton pour le demandeur, Bonford & Finney et H. O. Ogden pour les défendeurs.

ENCANTEUR FRAUDULEUX.—La police a arrêté, samedi, environ vingt individus qui ont fourni chacun un cautionnement de $1,000 pour répondre de leur comparution. Quelques uns sont accusés de vol, d'autres d'obtenir de l'argent en employant de faux prétextes, plusieurs d'escroquerie, et d'autres de [illegible]. Deux accusations sont portées contre l'un d'eux, nommé Joseph Wiggins dont le magasin est situé au coin des rues Gravier et Levée; la première accusation est d'avoir volé $30 à Benjamin H. Warfield et le second d'être receleur dans un encan frauduleux; il a fourni deux cautionnements de $1,000 chacun. Myer Abrams, Adolphe Bollu, John Flemming et Charles Higgins sont accusés de vol. Ira Smith, Alex Rogerson, John Jacobs, James Reid, Thomas Watkins, Allen Jacobs, Jos. Elliot, Walter Kelly, Lewis Leary, James Watson, Chas. Whitley, Thos. Kendrick, Jas Shepherd et Augustus Stenley sont également au violon.

LE MEURTRE AU LAC.—Nous avons parlé, il y a quelques jours, d'un meurtre qui a été commis au lac. M. Andrea Jordana a fait, à ce sujet, un affidavit dans lequel il déclare que le 13 du courant, il se trouvait sur la goélette Phœnix, à l'extrémité du chemin de fer du Golfe du Mexique. Il entendit Nicolas George, capitaine de la goélette Phœnix, dire à un matelot [illegible] Le matelot, qui se nommait Antonio a disparu depuis ce jour et on ne peut retrouver ses traces. M. Jordana croit que Antonio a été tué par le capitaine et demande l'arrestation de ce dernier.

ENQUÊTES—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps d'un blanc qui a été trouvé noyé au pied de la rue Poydras. Le juri a rendu un verdict constatant le genre de mort. On ignore le nom du défunt.

Une autre levée de corps a été pratiquée. Il s'agissait d'un homme de couleur, nom inconnu, qui a été trouvé noyé au pied de la rue Julie. Verdict: trouvé noyé.

ACCUSÉ DU MEURTRE DE SON ENFANT.—A. B. Staffinsten, qui est accusé d'avoir occasionné la mort d'un de ses enfants en le frappant, a été arrêté et conduit en prison où il restera jusqu'à sa comparution devant le recorder.

BLESSÉ—Samedi, à quatre heures du matin, un Indien nommé Antonio Francisco, a été recueilli dans un esquif en face du marché aux légumes; il a été grièvement blessé; on l'a transporté à l'Hôpital de Charité. Francisco dit qu'il a été blessé par Jean Lorenzo, à la Grande Pointe aux Coquilles, au Lac Salvador.

DUEL PRÉVENU.—Deux individus, nommés Jas Lynch et Bel Breton, ont été arrêtés samedi, au coin des rues Canal et Chartres; ils allaient se battre en duel. Ils resteront en prison jusqu'à ce que l'interrogatoire ait lieu.

ASSAUT DANS L'INTENTION DE TUER.—La police s'est emparé samedi, de George Eldridge, dans la rue d'Espagne. Il est accusé d'avoir porté plusieurs coups de couteau à Billy Butterson dans l'intention de le tuer. L'affaire n'a pas encore été appelée.

ARRESTATION.—Le capitaine Mazerat et le lieutenant Walsh ont arrêté, samedi, dans la partie inférieure du Troisième District, les nommés Francisco Almatiga et Raphael Mengasso, qui conduisaient les marchandises suivantes, que l'on croit avoir été volées à bord des bateaux à vapeur: [illegible]

HÔPITAL DE CHARITÉ.—Le dernier rapport hebdomadaire de l'Hôpital de Charité constate:
Admissions: 222. Morts: 21.
Sorties: 239. Malades en traitement: 462

☞ Les lecteurs sauront que les PARENTS qui désirent que leurs enfans acquièrent une belle écriture [illegible] de M. DOLBEAR [illegible] No 106.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.—La représentation de demain mardi, sera la dernière de la saison. Elle est au bénéfice des choristes du Théâtre d'Orléans qui ont noblement fait leur devoir cette année. L'administration qui se retire a voulu leur donner un gage de satisfaction, et le public s'empressera sans doute de seconder ses bienveillantes intentions. *Le Prophète* fera les frais de la soirée: on conviendra qu'il était impossible de clore la saison avec plus de solennité.

CONCERT—Le grand concert vocal et instrumental de M. Carriere, 1re flûte du théâtre d'Orléans, a lieu ce soir dans la salle des Odd-Fellows. M. Carriere sera secondé par Mmes Wideman et Paola Baquetti, MM. Bordas, Genibrel, Diguet et Esembaux, ainsi que par tout l'orchestre du théâtre d'Orléans. Mlle Laudumiey se fera également entendre sur le piano. Le programme ne laisse rien à désirer. Nous nous attendons à voir la magnifique salle des Odd Fellows envahie par la foule.

LE GÉNÉRAL VILLAMIL.—Nous avons reçu hier du général Villamil, une lettre dans laquelle il rectifie quelques erreurs involontaires commises par l'auteur de la *Notice Biographique* qui a paru dans l'*Abeille* de samedi dernier. L'heure avancée à laquelle cette lettre nous est parvenue nous force d'en remettre la publication à demain.

MERCHANTS' EXCHANGE.—Cet édifice, situé rue Royale, a été vendu aux enchères samedi dernier par J. A. Beard & May. L'acquéreur est M. James L. Wibray. Prix d'adjudication: $59,500.

MAGASIN DE FOURAGE ET DE PROVISIONS.—Par un avis publié dans une autre colonne nos lecteurs verront que MM. Elliot & Co., No 62, Vieille Levée, ont établi des branches de leur grand établissement de fourage, l'une à la *Baie St Louis* et l'autre à la *Passe Christian* où ils auront toujours en main un approvisionnement complet et choisi des articles suivans: avoine, maïs, foin, son, farine, fèves, &c., ainsi que de tous les produits de l'Ouest, qu'ils vendront aux cours de la Nouvelle Orléans, en y ajoutant le prix du fret. Le besoin d'établissemens de ce genre se faisait sentir depuis longtemps aux eaux du lac; aussi nous empressons-nous de recommander au public ceux que MM. Elliot & Co. viennent d'établir. La maison Elliot est connue à la Nouvelle Orléans par son expérience dans les affaires de ce genre et par sa rigide probité; c'est dire que les agences de cette maison offriront aux acquéreurs toutes les garanties désirables.

JUGES DE DISTRICT.

M. ALBERT DUFFEL, un des plus estimables citoyens de la paroisse Ascension, a été élu juge du Cinquième District judiciaire à une majorité de 227 voix.

M. WALLERSTON a été élu dans le Huitième District judiciaire, composé des paroisses St Tammany, Ste Hélène, Livingston et Washington, à une majorité de 52 voix.

Le contrat pour le transport quotidien de la malle entre la Nouvelle Orléans et Louisville, au moyen de bateaux à basse pression, conclu avec MM. Glover et Mather, a été signé ces jours derniers par le directeur général des postes.

TEXAS—Le steamer *Perseverance*, capitaine Forbes, arrivé hier matin, nous a apporté des journaux du Texas d'une date récente. Rien de nouveau.

L'ECLIPSE ET LE SHOTWELL.—On sait que des paris considérables avaient été engagés sur le dernier voyage de l'*Eclipse* et du *Shotwell* de la Nouvelle-Orléans à Louisville. Ces deux bateaux sont arrivés sans encombre à leur destination, mais nous n'aurions pas été étonnés d'apprendre une catastrophe. Toute la force des machines a été mise en jeu et les passagers qui se trouvaient à bord n'ont dû leur salut qu'à l'extrême solidité des chaudières. Cette course de deux des plus grands steamers qui naviguent sur le fleuve a soulevé une réprobation générale, et nous aimons à croire que le déplorable exemple qu'ils viennent de donner ne sera suivi par aucun autre bateau.—Le *Shotwell*, ainsi que nous l'apprend une dépêche télégraphique, est arrivé à Louisville samedi dernier, 21 du courant, à huit heures moins dix minutes du soir. Il a mis à faire le voyage cinq minutes de moins que l'*Eclipse*.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Paris, 27 avril 1853.

Messieurs,

Il y a eu lundi grand gala et grand bal aux Tuileries: l'impératrice devait y assister et elle n'a pas paru dans les salons. On a fait sur le champ répandre le bruit que Sa Majesté était indisposée: mais la vérité, c'est qu'elle se trouvait victime d'un de ces accidents qui coûtent tant de périphrases aux journaux anglais.

Les bons Français espèrent que notre famille impériale sera plus heureuse à l'avenir et qu'elle enrichira le pays d'un prétendant de plus. Voilà le plus signalé service que Napoléon soit en état de nous rendre; contre un principe, ou un gouvernement établi, rien de plus dangereux qu'un prétendant, avec le droit ou quelque apparence de droit de son côté; deux compétiteurs sont déjà moins redoutables; dix, au contraire, se neutralisent les uns par les autres, et leur force individuelle suffit pour qu'ils se tiennent réciproquement en respect. Si jamais une république possible et raisonnable reprend le dessus, il y aura, Dieu merci! assez de nuances différentes et de drapeaux antipathiques parmi ses adversaires pour qu'elle n'ait rien à craindre du dedans ni du dehors.

Je vous engage, messieurs, à encadrer ce premier paragraphe avec deux filets; il se sépare absolument du reste de ma lettre, et son importance le met fort au dessus des autres miscellanées que j'ai à vous offrir.

La question d'enseignement, de culte, d'organisation pédagogique et religieuse continue à être agitée sur tous les points; naguère le consistoire central protestant s'en est ému, et le discours de M. Guizot, son président, a fait sensation. L'ex-ministre développe des idées libérales au moins autant que religieuses: il établit, avec habileté et hardiesse, que dans l'état de compression où se trouve la liberté politique et sociale, il faut défendre comme une arche sainte la liberté de foi et de conscience. Cet appel coïncide à merveille avec l'échauffourée de Suisse, où quelques fanatiques, poussés par les jésuites, ont voulu ressusciter le *Sonderbund*, et réveiller la guerre civile: il a été aussi inspiré par les tentatives que fait la cour de Rome pour reconquérir la Hollande à la foi catholique.

Il paraît que notre Saint Père ne se tient pas pour battu, après l'échec subi en Angleterre par le cardinal Wiseman et le révérend père Newman; la propagande ultramontaine essaie de faire son chemin à l'abri de la bannière absolutiste qui reprend ses anciennes possessions. Toutefois c'est un fait curieux et qui peint notre époque, que celui de la liberté religieuse menacée, et de M. Guizot se faisant le défenseur de cette liberté. Il est vrai que les journaux du pouvoir trouvent les campagnes pontificales et le *Sonderbund* choses toutes naturelles et qu'ils se récrient contre ceux qui prétendent que la liberté est compromise! O saint *Constitutionnel*! O ingenu *Journal de l'Empire*! ô innocent *Univers*!

A propos du *Constitutionnel*, vous avez dû voir que MM. Véron et Mirès ont perdu la moitié de leur procès; le tribunal s'est reconnu compétent, malgré leur réclamation, et les a condamnés aux frais de l'incident, se réservant de juger la question de fond dans le courant de la semaine prochaine. Autre trait de mœurs du temps: je vous avais annoncé que le fameux Proudhon allait être concessionnaire d'un chemin de fer. On m'a positivement assuré aujourd'hui, et ce sont des gens bien renseignés, que le décret allait paraître, reconnaissant MM. Proudhon et Hubert comme concessionnaires du chemin de fer de Besançon à Lyon. Hubert est le même qui, le 15 mai 1848, proclama la déchéance de l'Assemblée Constituante. Voyez pourtant ce que c'est que de réussir dans ses entreprises: Hubert jette l'Assemblée Constituante par les fenêtres; mais il est vaincu, pris et condamné à la détention. Il n'y gagne qu'un chemin de fer. Louis-Napoléon met en prison ou hors de France les trois quarts de l'Assemblée Législative; il est vainqueur et il gagne une couronne impériale.

Je vous avais promis des nouvelles littéraires: c'est là une promesse qu'il est plus facile de faire que de tenir. La librairie est inondée de réimpressions, d'anciens articles de journaux et de volumes tout à coup réunis et publiés en format portatif, avec une couverture jaune. Ce "regain" tel est le terme consacré, se compose en général de morceaux de critique, de nouvelles et de contes; il paraît aussi, comme à l'ordinaire, une infinité de vers. Tout cela ne mérite d'autre mention que celle du journal de la Librairie. Le théâtre, seule chose vivante encore, [illegible] et de l'*Honneur et l'Argent*, qui a l'honneur de faire de l'argent, comme disent certains feuilletonistes spirituels par métier.

Un procès assez curieux sur une affaire de plagiat est en instance devant le Tribunal. Voici l'histoire: Certain jeune homme, de bonne et riche famille, s'est trouvé, à l'âge de vingt-trois ans, maître d'une jolie fortune, un million, nombre rond. Ce jeune homme, M. de Villedeuil est son nom, au lieu de consacrer ses revenus au Jockey-Club ou d'autres institutions créées et mises au monde pour remédier à la pléthore du coffre-fort, s'est décidé à faire l'œuvre d'Homère et des autres grands écrivains, à s'immortaliser par son opulence. A cet effet il fonde, à grands frais, deux journaux, un scientifique, philosophique, littéraire, fantaisiste et hebdomadaire, intitulé l'*Eclair*, avec gravures sur bois; l'autre quotidien, renfermant une lithographie de Gavarni, un programme de spectacles, et des articles [illegible], dus à la plume de MM. Gataye, Boyer, Goldsmith, et autres gens habiles d'épithètes et de métaphores. Ces deux feuilles périodiques coûtent fort cher: l'*Eclair* a dû acheter les Mémoires de Mme Saqui, la première acrobate de France, à l'usage des abonnés qui aiment le style sur la corde tendue et les périodes sans balancier; quant au journal *Paris*, il s'est imposé le sacrifice d'offrir à ses souscripteurs leur portrait et celui de deux personnes désignées par eux, laquelle prime sera exécutée au daguerréotype. Pour mettre un peu de science et de littérature là-dedans, M. de Villedeuil n'a rien trouvé de [illegible] M. Talbot. Cette thèse roulait sur l'*Alexandréide*, roman versifié du moyen âge. Seulement, M. de Villedeuil n'a pas nommé l'auteur véritable, [illegible]. Devant le Tribunal il ne nie pas le plagiat, mais il soutient que la loi n'atteint que les contrefacteurs, et non les plagiaires. Nous verrons bien.

La floraison de brochures impérialistes continue, tous les littérateurs in partibus, tous les rédacteurs qui veulent faire oublier quelque peccadille se mettent à cueillir un bouquet dans les champs de l'histoire pour l'offrir à l'empereur. Nous avons eu le recueil de M. Lesguillon, fameux dans le temps pour avoir [illegible] que Napoléon fut empoisonné par ordre de Louis XVIII; aujourd'hui M. Lesguillon a publié un recueil de 725 pièces de poésie, composées par un nombre égal de poëtes, en l'honneur de l'Empire!

Parmi les brochures que j'ai remarquées, il s'en trouve une avec ce titre: *Napoléon III et Charlemagne, Abd el Kader et Witikind*. [illegible] Charlemagne fait prisonnier Witikind, le chef des Saxons, le baptise et l'admet à sa cour; Napoléon trouve l'émir en prison, le délivre, lui fait fête, lui accorde une énorme pension et met hors de France le général qui l'a fait prisonnier. Voilà une analogie frappante, en vérité. Mais, au sujet de toutes ces insipides flagorneries, il n'y a qu'à terminer par le vers de Corneille:

"Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé."

* * *

ARRIVÉE DU FALCON ET DE L'EMPIRE CITY.
Havane—Mexique—Lettre d'Arista.

Le *Falcon* et l'*Empire City* sont arrivés samedi dans notre port, le premier venant d'Aspinwall et le second de New York et de la Havane.

Les nouvelles de Californie, apportées par le Falcon sont de même date que celles reçues dernièrement par le steamer de San Juan.

L'*Empire City* nous a apporté des journaux de la Havane jusqu'au 14 courant. Nous trouvons dans l'un d'eux une lettre qui nous apprend que l'ex-président Arista est banni du Mexique et qu'il ne pourra y revenir que quand l'ordre sera parfaitement rétabli dans le pays. Arista a été escorté jusqu'à Vera Cruz par le colonel Andrada à la tête d'un détachement de cavalerie. Un ordre du ministre de la guerre a fait savoir à Arista qu'il conserverait son grade de général et en recevrait les émolumens pendant toute la période de son bannissement. L'ex président, accusant réception de la lettre du ministre, a dit qu'il ne comprenait pas que sa présence fût un danger pour le Mexique. Nous trouvons dans sa réponse cette phrase fort significative:—«Je désire le bonheur de mon pays, et pour l'obtenir je ne vois d'autre moyen que d'adopter des institutions fédérales et même, s'il est possible, de *nous annexer aux E.-Unis*. Le Mexique trouverait dans cette dernière mesure une source inépuisable de bien-être et de prospérité, dût-il perdre cette énigme, cette quadrature du cercle que le gén. Santa Anna appelle nationalité. Le jour viendra où cet événement se réalisera; en attendant je proteste solennellement contre l'acte de tyrannie dont je suis l'objet, et je demanderai en temps opportun réparation du tort qui m'est fait. Dieu et liberté!»

Voilà donc un programme bien tranché. Il y a au Mexique un parti puissant d'annexionistes, et l'ex-président Arista en est le chef. Les deux républiques sont destinées à n'en faire qu'une un jour, et ce jour est peut-être plus prochain qu'on ne pense. Qu'un différend surgisse entre notre gouvernement et celui de Santa Anna, et Dieu sait ce qui en résultera. Santa Anna a toujours été le mauvais génie du Mexique; cette fois, sans le vouloir, il en sera peut-être le sauveur, en provoquant, par quelque acte audacieux, une rupture avec les Etats-Unis, et en hâtant conséquemment l'absorption de son pays dans la glorieuse unité de l'Union américaine.

Le journal officiel de la Havane a cité à comparaître devant une commission militaire, pour répondre à une accusation de trahison, deux Cubanais qui résident en ce moment à la Nlle Orléans. Don Antonio Gonzales Vigil et Don Pedro A Castellon.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.—Les dernières nouvelles de Santo Domingo reçues à New-York, nous apprennent qu'un différend très grave, qui menaçait d'éclater en rupture ouverte, est survenu dernièrement dans la république dominicaine, entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique. L'archevêque Don Tomas de Portès ayant refusé de prêter serment à la Constitution, le président Santana le fit paraître devant le Congrès. Effectivement, l'archevêque se présenta à la représentation nationale, et là, déclara que la Constitution était tellement entachée d'hérésies, que sa conscience catholique se refusait d'y souscrire. Sur ce, il fut décrété qu'un vaisseau national et $4,000 seraient mis à la disposition du prélat. Au bout de quelques jours, l'archevêque revint à des sentiments plus doux, [illegible] serment voulu.

ACCIDENT.—Le *Messager* de St-Jacques du 20 courant, nous apprend que M. JACQUES LAVIGNE, habitant fort respectable de la paroisse, est tombé, il y a quelques jours, dans le fleuve et s'est noyé.

DÉPARTS—Quatre grands steamers de l'Océan ont quitté le port de New-York le 15 de ce mois: l'*Alabama* pour Savannah; le *Marion* pour Charleston, et le *Roanoke* pour Norfolk et Richmond.

CONDAMNÉ AU PÉNITENTIAIRE—Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas*:

Une négresse nommée Héloïse, appartenant à Mme François Rivat, résidant à la jonction des bayous Tèche et Fuselier, paroisse St Martin, accusée d'avoir coupé le bras de sa maîtresse avec une pelle à feu, a été jugée, jeudi, 5 courant, par-devant les juges de paix Téléphore Castille et Alexandre Durio, et un jury composé de dix habitans. Trouvée coupable, elle a été condamnée à perpétuité au Pénitencier de Bâton Rouge.

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 2 mai 1853.

—La concession d'une nouvelle ligne de chemin de fer de Lyon à Genève, ne s'est pas fait longtemps attendre. Le décret est publié par le *Moniteur*. Cette nouvelle ligne part de Lyon, suit la rive droite du Rhône sur le département de l'Ain, passe à Ambérieux, Saint Rambert, Culoz, c'est à dire à quelques kilomètres de la frontière de Savoie et à 36 kilomètres de Chambéry, touche Bellegarde et aboutit à la frontière suisse près du fort de l'Ecluse. Un embranchement, se détachant d'Ambérieux, se porte sur le chef lieu du département de l'Ain et va rejoindre à Mâcon le chemin de fer de Lyon à Paris. Au moyen de cette combinaison, la Suisse va se trouver en communication, d'un côté avec Lyon et Marseille, et de l'autre, avec le nord de la France.

—M. l'archevêque de Paris vient d'établir, sous le patronage de sainte Geneviève, une association générale de prières pour Paris et pour la France.

—L'administration des douanes et des contributions indirectes nous fait connaître par le tableau qu'elle publie ce matin dans le *Moniteur* la situation de nos échanges avec l'étranger à la fin du premier trimestre de l'exercice courant. Si l'on envisage d'ensemble les résultats des trois mois écoulés, on retrouve, à peu de chose près, les diminutions que nous signalions déjà le mois dernier. Les approvisionnements de la fabrique se sont ralentis pour plusieurs matières importantes, telles que le coton, dont nous n'avons acheté, pour la consommation, que 183,733 quintaux métriques, au lieu de 203,645 qu'avait consommés le premier semestre de 1852; les fils de lin, la cochenille, l'étain, le plomb, le zinc, l'huile, la laine, le sucre tant colonial qu'étranger et le café accusent aussi des diminutions plus ou moins considérables; mais, d'un autre côté, on voit avec satisfaction que le bois d'acajou, la houille, la fonte, le cuivre, qui servent à la construction et au travail des ateliers, ainsi que les graines grasses qu'emploient les huileries et les savonneries, les nitrates de potasse, les soies moulinées, la bourre de soie, les toiles de lin, offrent d'assez remarquables augmentations. Tout compensé néanmoins, les pertes dépassent les accroissemens, car la recette des douanes pour le trimestre ne donne que 29 millions 910,796 fr contre 32 millions 528,747 fr. Il est vrai de dire que le déficit sur le sucre compte à lui seul pour près de moitié dans cette différence au moins de 2 millions 500,000 fr.

—On lit dans le *Journal du Havre* du 23 avril:

«Le bateau de Southampton, entré à la marée, avait au nombre de ses passagers Mme Riby, de la Guadeloupe, venue par le steamer des Antilles *Great Western*, dont on a appris ce matin l'arrivée en Angleterre, hier dans l'après-midi. Mme Riby, propriétaire d'une sucrerie, vient en France avec une délégation des dames de la Guadeloupe, pour présenter une pétition à l'impératrice, pétition qui a pour objet de solliciter son intervention auprès de l'Empereur, afin d'obtenir qu'un supplément d'indemnité soit accordé aux anciens propriétaires d'esclaves de nos colonies.»

—Le roi des Belges est attendu le 2 mai à Berlin.

—M. de Turgot, le nouvel ambassadeur de France en Espagne, est arrivé à son poste.

—On lit dans le *Courrier de Marseille* du 24 avril:

«Constantinople, le 14 avril.

«La flotte turque fait des préparatifs pour aller s'échelonner devant Beschiktache. Cette flotte est composée du Mahmoudié et du Messoudié, vaisseaux à trois ponts; du Peiki Messeret et du Nousretie, vaisseaux à deux ponts; des frégates Nizame, Schahub, Naviki Bahri, Mirat, Fazlilah, Avnillah, Feizi Mabboud; des corvettes Misr-i Ferah, Nedjmi Feri des bricks Savaghi Bahri, Fethi Bulende, des schooners Seilare, New Esser, du cutter Coudoumié, de la frégate à vapeur Medjidie, et de la corvette à vapeur Esseri Djedid.

«Le différend qui existait entre la Perse et la Porte vient d'être arrangé amiablement.

«D'autre part, le blocus des côtes d'Albanie et de Bar vient d'être levé en vertu de deux décrets du Sultan. Cette nouvelle a été notifiée aux diverses ambassades par un Memorandum en date du 10 avril.»

—Le nouveau cabinet néerlandais a été définitivement constitué comme suit:

MM. Van Hall, affaires étrangères, Van Reenen, intérieur, Dubber Curtius, justice, Lightenvelt, cultes; Van Doorn, finances, Pahud, colonies, le général Forstner de Dambenoy, guerre; l'amiral Enslie, marine.

IMPARTIALITÉ RÉPUBLICAINE—Voici une petite anecdote, assez curieuse, qui nous arrive d'Europe:

«La neige fondait après une forte pluie à St-Pétersbourg, où deux personnes ne pouvaient marcher côte à côte, [illegible] voit tout à coup le grand duc Constantin s'avancer de son côté. [illegible] et il a tout aussi peu envie de marcher dans la mare qui se trouve auprès de l'étroit passage où il se trouvait. Il tire alors sa bourse et dit au prince: «Pair ou impair?—Pair, répond le grand duc, surpris.—Vous avez gagné. [illegible] et l'Américain en passant dans l'eau pour laisser passer le prince. [illegible] et l'empereur Nicolas fit inviter ce dernier à dîner le lendemain.»

MME BEECHER STOWE.

L'auteur de la *Cabane de l'Oncle Tom* est décidément devenu une célébrité à la mode.

On écrit d'Edimbourg, le 19 avril:

«Mme Beecher Stowe et son mari, le professeur Stowe, sont arrivés de Glasgow à Edimbourg hier, à deux heures de l'après midi. Longtemps avant que le convoi arrivât, des centaines de dames et d'hommes couvraient l'estrade de la station du chemin de fer; ils attendaient les voyageurs pour leur souhaiter la bienvenue; ils voulaient contempler les traits de Mme Stowe, qui sans contredit est la plus grande merveille de la saison. Une foule compacte était semblablement sur le pont Waverley. Des acclamations accueillirent Mme Stowe à sa descente du convoi, elles continuèrent lorsqu'elle passa près de l'estrade en s'appuyant sur le bras du lord-prévôt pour se rendre à sa voiture, dans laquelle montèrent aussitôt M. et Mme Stowe. La voiture s'avança lentement le long de la route en pente, à partir du chemin de fer et du pont Waverley, vers Prince's street. Elle était entourée d'une foule avide de contempler les traits du célèbre auteur de la *Case de l'Oncle Tom*.

«Mme Stowe est d'un extérieur fort agréable, à peu près de moyen âge, sa physionomie est empreinte d'un caractère de simplicité et d'intelligence; son teint est brun, elle a quelque chose de maladif et de fort beaux yeux noirs. Elle était modestement vêtue et semblait tout à la fois émue et charmée du chaleureux enthousiasme avec lequel elle était accueillie. Elle est accompagnée de ses parens, M. et Mme Beecher, qui, avec M. Wigham, dont M. et Mme Stowe doivent être les hôtes durant leur séjour à Edimbourg, étaient dans une autre voiture. Dans le cours de l'après-midi Mme Stowe a visité le château, l'Université, l'hôpital d'Hériot et autres parties intéressantes de la ville. Il a été demandé une quantité immense de billets pour le banquet de ce soir, pour lequel on a convenablement décoré la salle des concerts. Nous croyons que Mme Stowe et ses amis resteront environ une semaine à Edimbourg, car ils ont consenti à se rendre samedi au *meeting* des adversaires de l'esclavage et à celui de l'abstinence totale, qui aura lieu mardi prochain. Ils se proposent de visiter Dundee vendredi et de revenir le jour suivant.» (*Scotsman*)

ANTILLES FRANCAISES.

Nous lisons dans *la France d'outre mer*, journal de la Martinique, du 20 mars:

«La nuit de jeudi à vendredi dernier a été signalée à trois heures du matin par deux très violentes secousses de tremblement de terre dont les effets semblaient se faire sentir du nord au sud. La nuit était belle, le ciel pur et étincelant d'un millier d'étoiles. Peu d'instans après les secousses, l'horizon s'est chargé; un brouillard épais, venant de la région du nord, s'est étendu sur la ville et des grains nombreux se sont succédé jusqu'à une heure assez avancée dans la matinée de vendredi.

«Nous n'avons dans la colonie entière aucun malheur à déplorer, bien que les secousses, par leur violence et leur continuité, fussent de nature sur le moment à faire concevoir des inquiétudes. Espérons, si le phénomène n'est pas dû à des circonstances particulières à notre pays, qu'il en sera de même dans les colonies voisines.»

SUISSE.
Insurrection de Fribourg.

C'est le 22 avril que le parti du Sunderbund a tenté à Fribourg une insurrection. Voici les détails que nous fournit le *Narrateur*, journal suisse:

«A quatre heures et demie, les insurgés parurent à la porte des Etangs, d'où ils firent feu sur un gendarme. L'inspecteur de la porte, averti par sa femme, s'empressa de donner l'éveil au poste de gendarmerie qui stationne à l'Hôtel de Ville.

«Les insurgés avaient pénétré dans le collége en brisant la petite porte qui donne sur la place entre le lycée et la chapelle du collége. Une fois maîtres de la place, les paysans firent prisonniers le directeur ainsi que sa famille, et le contraignirent de livrer les fusils destinés aux exercices des élèves; ils se trouvèrent par conséquent armés.

«M. Perrier comptait sur les deux canons, les fusils et les munitions du petit arsenal des élèves de l'école cantonale pour armer son monde, dont une partie n'avait que des bâtons ou des hallebardes. Mais aucune colonne ne se montra pour soutenir la première. Un rassemblement formé au haut du pré de l'hôpital se dissipa sans coup férir. Enfin, la rencontre des canons du collége manqua aussi à M. Perrier; ils avaient été transférés il y a quelque temps dans le grand arsenal.

«En attendant, l'alarme avait été donnée en ville, la garde civique prenait les armes, occupait en force les abords de l'Hôtel de Ville: l'autorité militaire envoyait des piquets de gendarmerie et de garde civique attaquer le collége, sous le commandement du major Gerber.

«La garde civique se divisa en deux postes: l'un occupa le haut des grands escaliers, l'autre se rendit à la porte des Etangs. Quelques gardes civiques se portèrent à l'hôpital pour se mettre en embuscade, les insurgés étant derrière les remparts.

«Une vive fusillade s'engagea entre les insurgés qui tiraient des fenêtres du collége, et les gardes civiques embusqués derrière la tour de Saint-Michel et derrière les volets des maisons situées en face du collége. Vivement pressés par le feu des troupes du gouvernement, les insurgés firent une sortie [illegible] car le fameux Carrard y fut tué, et plusieurs autres encore tués ou grièvement blessés.

«C'est là aussi que M. Perrier, désarmé, reçut un coup de baïonnette à la tête et se rendit au major Gerbex, qui le protégea contre ceux qui voulaient lui ôter la vie. Dans ce combat meurtrier, deux gendarmes tombèrent, et un garde civique reçut un coup une balle qui met ses jours en grand danger. Une partie des insurgés avaient pénétré dans l'église et tiraient du haut de l'orgue sur la place du Lycée. Le canon amené sur cette même place fit taire leur fusillade: la garde civique pénétra dans l'église, blessa plusieurs hommes et resta avec la gendarmerie maîtresse sur les deux points.

«Les paysans insurgés venaient en grande partie de Torny le Grand, de Mezières, de Marly, du Gibloux, de Farvagny, de Belfaux et d'autres lieux situés entre la Sarine et la Broye.

«Un curé, celui de Torny le Grand, est au nombre des prisonniers. On a saisi sur lui son étole. Il a été pris au collége, à la tête de ses paroissiens, qui avaient un drapeau rouge portant d'un côté une croix blanche avec cette inscription: *Landsturm de la partie supérieure du district de Dompierre*. Autour de la croix est cette légende: *Par ce signe, vous vaincrez!* L'autre côté du drapeau présente l'effigie de la Vierge, avec cette inscription: *O Marie, conçue sans péché, priez pour nous!* Les insurgés avaient tous un brassard blanc.

«Pendant l'action, le chanoine Perroulaz parut sur le portail de la Cour du Collège, agitant un mouchoir blanc et annonçant que les insurgés demandaient grâce. Le commandant Gerbex fit alors cesser la fusillade et accepta la soumission des rebelles, à condition qu'ils rendraient les armes à l'instant et seraient conduits prisonniers. Ils acceptèrent ces conditions.»

Nous trouvons de nouveaux détails sur la *Gazette de Zurich*; les voici:

«A neuf heures du soir, une tentative a eu lieu contre le corps de garde principal de la ville par des individus qui ne s'étaient pas montrés au moment de la bataille. Une forte pluie qui tomba en ce moment et l'énergique résistance du poste ont fait avorter cette tentative. Le colonel Perrier n'a pas nommé de complices; il a prétendu, pour sa défense, qu'il n'avait pas eu l'intention de verser le sang. Cependant, c'est lui qui a fait la distribution des poudres, et il était armé de pied en cap. Le curé fanatique de Torny a été de suite arrêté, ainsi que Louis Weck. Charles qui a été aperçu dans le voisinage de Fribourg, a été arrêté à Bule. Les pauvres écoliers du collége ont été maltraités par les insurgés. Carrard voulait faire égorger toute cette engeance, disant qu'elle était infectée de mauvais principes, mais il a été tué au moment où il sortait de l'église des jésuites.

«La garde civique s'est très bien battue; elle avait une position fort difficile, car pour arriver au collége, il faut monter deux escaliers et traverser une petite rue. C'est par là qu'il a fallu faire avancer l'artillerie. Les carabiniers eurent bientôt délogé les paysans qui étaient aux fenêtres. Un grand nombre se réfugia dans l'église; alors on tira sur eux à mitraille. Enfin, les insurgés se rendirent et le curé de Torny s'avança tenant un drapeau à la main. Le gouvernement a fait opérer des arrestations.

«L'état de siège vient d'être levé. Le marché d'aujourd'hui a été assez animé. Les gardes civiques de Morat et de Broye ont reçu des félicitations à l'occasion du zèle et de la bravoure qu'ils ont déployés, de même que les soldats du contingent.

«Les journaux de Fribourg s'accordent dans les relations qu'ils donnent de ce qui s'est passé.»

D'après une dépêche télégraphique du *Bund*, le conseil de guerre, composé de onze membres et présidé par le lieutenant colonel Tchachtli, a condamné le colonel Perrier, conformément aux conclusions du rapporteur, à 30 ans de travaux forcés.

L'accusé a été défendu par son beau frère, M. Landerset, qui s'était distingué dans le combat comme commandant de l'artillerie de la garde civique.

Le *Bund* ajoute que la ville de Fribourg et le reste du canton sont parfaitement tranquilles, et que le gouvernement se disposait à lever l'état de siége.

☞ M. Wm H. Thomdert, un des citoyens les plus respectables de Baltimore, [illegible] l'EXPECTORANT ANODIN DE CHRISTIE [illegible] mandé à plusieurs personnes ce remède, qui a produit tout l'effet qu'on peut attendre de la médecine. L'EXPECTORANT est employé par un grand nombre de médecins les plus distingués. Si vous souffrez de la toux, faites en l'essai. Voir l'annonce que nous publions dans une autre colonne. 23 mai—1m

Guérison de la dyspepsie Par les Pilules de McLane.
☞ La dyspepsie, qu'on prend souvent pour la consomption, [illegible] Le Dr Oliver Morgan, médecin distingué de la Virginie [illegible]
Richmond, comté de Jeff., Ohio.
M. Mc Kidd & Co.—Je certifie que ma femme a souffert, par intervalles, des maladies suivantes: douleur au côté droit, s'étendant à l'épaule droite [illegible] des pilules du Dr. McLane [illegible]
JAMES STEWART.
A vendre par SCOVIL & MEAD, 111, rue de Chartres. 21 mai—6

☞ Il nous arrive rarement de recommander une des médecines [illegible] Amers Allemands du Dr Hoofland, préparés par le Dr. C. M. Jackson [illegible] No 120, rue Arch, à Philadelphie. "Philadelphia Enquirer."
A vendre par J. WRIGHT & Co., 14 mai—12f 151 rue de Chartres

Ventes à l'encan par J. A Beard & May.
24 mai—Six terrains de choix pour bâtir, près du débarcadère des bateaux à vapeur, quatrième district.
24 mai—Mineurs Hugh Sheridan—Grande habitation de valeur à l'encan.
26 mai—Un terrain dans la rue Julie avec un entrepôt en briques—Deux terrains dans la rue Apollon.
28 mai—J. B Hébert et autres contre Chas. D. Mow et autres.
29 mai—Belle portion de terre dans la paroisse de Jefferson.
31 mai—Succession de J. T. Preston.
1er juin—Propriété de valeur dans la ville de Jefferson.
4 juin—Propriété à Alger—Succession de Thomas Dwyre.
11 juin—Succession de J. J. Fitzpatrick—Succession de Thomas Connolly.
☞ Pour de plus amples détails, voir les avis.
☞ MM Beard & May offrent de vendre à l'amiable plusieurs maisons et magasins en bois et en briques, bien situés, plusieurs habitations sucrières, situées dans les paroisses St-Bernard, Plaquemine, Jefferson, Lafourche et Pointe Coupée.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI SOIR, 21 MAI.

La demande de coton a été meilleure aujourd'hui; les transactions ont atteint le chiffre de 5,000 balles à des prix fermes.

INFERIOR	6— @ 7¾	MIDDLING FAIR	11¼ @ 11½
ORDINAIRE	7¾ @ 8¾	FAIR	12— @ —
MIDDLING	9— @ 10¼	FULLY FAIR	— @ —
GOOD MIDDLING	10¾ @ 11—	GOOD FAIR	— @ —

TABAC—Ventes: 200 boucauts, dont 120 à 6¼ cts et 80 à 6½ cts la livre.

SUCRE—Ventes: quelques petits lots de sucre et de mélasse ont été pris aux taux de notre dernier tableau.

FARINE—Le marché fléchit. Ventes: Environ 1,500 barils aujourd'hui de $4 @ $4 15 l'Ohio, et de $4 02½ @ $4 25 le St-Louis.

MAIS—Ventes: 3,000 sacs de 40 @ 46 cts l'inférieur, et de 50 @ 51 cts la 1re qualité—2,700 sacs de blé ont été pris aujourd'hui de 85 @ 88½ cts le boisseau.

COMESTIBLES—Marché languissant. Le porc mess rapporte de $15 @ $15 25 en détail.—100 boucauts de jambon ont été achetés de 7½ @ 7¾ cts les plats-côtés et de 5¾ @ 6 cts les épaules du Missouri et de Cincinnati. Il s'est traité environ 8 @ 900 barils de graisse à des conditions particulières.

SUIF—50 barils de suif, fait en ville, ont rapporté 8 cts la livre.

CAFE—Ventes: 200 sacs de 8¾ @ 9½ cts la livre.

WHISKEY—Cet article se vend en petits lots de 8¾ @ 19 cts le gallon du rectifié.

CHANGE—Bonne demande aux prix de notre dernier tableau:

Sterling, de 108¾ @ 109¾; Paris, 5fr. 18¾ @ 5fr. 12½.

Traites sur New-York, à 60 jours, 1¾ @ 1½ p. c. d'escompte, au pair à ¼ pour cent de prime.

FRET—Un navire a été frété pour Liverpool à 7/16 de cotes, et $7 [illegible] pour le tabac, et un navire pour Anvers à 40 s. pour le tabac.

Décédée le 22 courant, à 4 heures 20 minutes du matin, dans la dix septième année de son âge, MARIE ESTELLE COUSIN, fille de Terence Cousin et de Pauline Tricou, de la Paroisse St Tammany. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 1/2 heures P. M. Son corps est exposé chez M. Auguste Lanusse, No 181 rue des Ursulines, entre Bourgogne et Remparts.

NAVIGATION AÉRIENNE.
LES porteurs de LISTES de souscription qui n'en ont pas encore fait la remise au Trésorier de l'Association, sont invités à remplir cette formalité dans le courant de la semaine. L'ASCENSION devant avoir lieu positivement le DIMANCHE 5 JUIN, il est indispensable que les listes et leur montant soient remis entre les mains de M. HEPP avant le 25 courant. 23 mai—2f

AVIS.
PENDANT mon absence temporaire, monsieur J. H. KAROTEAU reste chargé de ma procuration. 23 mai—10 HENRY VALETON.

BAIE ST-LOUIS et PASSE-CHRISTIAN.
Magasin de Foin et de Provisions.
LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont établi deux branches de leur magasin, l'une à la Baie St-Louis et l'autre à la Passe Christian. On y trouvera constamment un approvisionnement complet de: AVOINE, MAIS, FOIN, SON, FARINE, FEVES, etc., et toutes sortes de PRODUITS DE L'OUEST, qui seront vendus aux prix de la Nouvelle-Orléans. Les acheteurs ne payeront que la différence du fret. M. ELLIOT & Co. 23 mai—1m

Dissolution de société.
LA société qui existait sous la raison G. PETRACCHI & Co., a été dissoute et réglée entre les associés, ce jour, d'un commun accord. MM. Steiner et Marinoni continueront le même genre d'affaires que par le passé comme successeurs de G. J. Thierry, sous la raison STEINER & MARINONI, qui sont chargés de recevoir les dettes de la société G. Petracchi & Co. Les débiteurs de cette dernière société sont notifiés d'avoir à régler avec MM. Steiner & Marinoni seuls.
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1853.
J. PETRACCHI, A. STEINER, U. MARINONI.

CHAMPAGNE—25 paniers Champagne Verzenay, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19 rue St-Louis. 23 mai

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Samedi.
Steamship Daniel Webster, Graffan, San Juan de Nic.
Steamship Philadelphia, McKinstry, Aspinwall
Navire Northern Chief, Alder, Liverpool
Talleyrand, Young, Hambourg
Wm Wetherby, Westcott, Londres
Louisiana, [illegible], Brême
Goelette Visitor, Perry, Pensacola
Thomas Perry, Appleby, Apalachicola
Esther Barr, Ryan, Tampico

Arrivés Samedi.
Steamship Empire City, Windle, New-York
Steamship Falcon, Gray, Aspinwall
Steamship Perseverance, Forbes, Galveston
Navire Buenaventura, Millet, Cadix
Goelette O A Montague, Simpson, Havane
Clara Borges, Jefferson, Rio Janeiro

STEAMBOATS.
H M Wright, Clark, Vicksburg.
Pearl, Boardman, Montgomery.
America, Johnson, Nashville—coton, tabac, craft, &c.
J M Niles, Irvin, Rivière Wabash.
Glendy Burke, Beatley, Louisville.

Arrivés Hier.
Steamship J L Day, Talbot, Key West
Barque Pensacola, Leighton, Bordeaux
Brick Nueva Rosita, Louis, Palerme
Paquette de Tarragona, Carbo, Barcelone

STEAMBOATS.
Princess, Holmes, Vicksburg—coton.
New Latona, Grass, Bayou Sara—mélasse, &c.
Jamestown, Riley, de Cincinnati—fromage, farine, chandelle, cuir, whiskey, patates, porc, langues, bœuf, foin, &c.
Planter, Josephus, de la Balise.
Doct. Batey, Wilson, Lafourche—mélasse, sucre.
S Webre, Turgeau, de la Vacherie des Allemands.
Delaware, Baker, de Saint Louis—viandes salées, farine, huile, porc, maïs, foin, tabac, &c.
[illegible], Camden—coton, &c.
[illegible], Parker, Grand Ecore—coton, sucre, mélasse
J P Tweed, Millard, Cincinnati—whiskey, chandelle, fromage, viande salée, farine, &c.
Texas, Woodsworth, Pine Bluffs—coton.

Ports Etrangers.
Liverpool, 28 avril—Arrivé, Achilles, Morris, N-Orléans; Orleans do; 3 mai, Westmoreland, Dean, do; parti, Lisbon, Curtis, do; Evangeline, Guthier, do; expédié, Sheffield, Lewis, do.
Gibraltar, 26 avril—Arrivé, Caterina, Fortorios, N-Orléans.
Trieste, 24 avril—Arrivé, Albert, Gulliton, de la Nlle-Orléans.
Nantes, 27 avril—Arrivé, Arthur, Spear, de la Nlle-Orléans.
Bordeaux—Chargeant pour la Nlle-Orléans—President Fillmore et Revel Matin.
Havre, 25 avril—Arrivé, Olivia, Spall, N-Orléans; 27, Reindeer, Lawrence, do; parti, 26, Isabella, Hayden, do.
Marseille, 23—Expédié, Ardennes, Lambert, N-Orléans; chargeant, Idea, et Sea Lion, pour la N-Orléans; 28, Ionia, Spear, do; parti, 27, Ardennes, Lambert, do.
Anvers, 1 mai—Arrivé, Columbia, Prest, N-Orléans.
Cardiff, 21—Parti, Geo Berry, Seavy, N-Orléans.
A la hauteur de Wight, [illegible]

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

St Louis	Pawnee, Cable	5 h P M
Rivière Arkansas	Moses Greenwood, Thomas	5 h P M
Camden	New World, Moore	5 h P M
Cincinnati	Hungarian, Collier	5 h P M
Rivière Yazoo	Monroe, Gwartney	5 h P M
Rivière Tennessee	Mohican, Irvin	5 h P M
Bayou Sara	New Latona, Gross	5 h P M
Mobile	California, Rose	4 h P M
Louisville	Glendy Burke, Beatley	5 h P M
St Louis	Dresden, Stewart	5 h P M
Vicksburg	H M Wright, Clark	5 h P M

☞ Les passagers de chambre et d'entrepont à bord du navire CLAIBORNE sont priés de venir payer le montant de leur passage à LANATA, GANDOLFO & Co., 9 et 10, rue Jefferson.
N. B. Il y a encore vingt-cinq places de disponibles, à raison de $40 chaque. 19 mai—3f

AUX PARENTS.
Les parents qui désirent que leurs enfants assistent en été aux cours d'écriture et de tenue de livres de l'académie de Dolbear, 106, rue du Canal, devraient les faire commencer immédiatement, car pendant les vacances les classes seront encombrées. Le prix n'est pas plus élevé pour les élèves qui n'ont jamais appris à écrire que pour ceux qui ont pris des leçons pendant des années d'après les anciennes méthodes, car la plus grande difficulté à vaincre est de corriger les mauvaises habitudes. Les classes pour les demoiselles seront lundis, mercredis et vendredis de quatre à six heures P. M., pour les garçons les mardis, jeudis et samedis de quatre à six heures P. M. Classes particulières pour les dames et les messieurs, le matin et le soir. [illegible] RUFUS DOLBEAR, 23 mai No 106, rue du Canal.

BILLET PERDU ou égaré—Le public est prié de ne pas négocier un billet de $250, fait par M. Francis A. [illegible], à l'ordre de et endossé par J. [illegible], daté 29 avril 1852, à 90 jours, le paiement du dit billet ayant été effectué. 21mai—3f N. LEVILLOUX

BILLET PERDU.
IL a été perdu vendredi dernier, un billet de [illegible] souscrit par J B [illegible], à l'ordre de J Gusman [illegible] 21mai—3f

PERDU OU ÉGARÉ—Un billet à ordre tiré par Charlotte B Surget, daté Nouvelle Orléans 9 décembre 1819 et payable à Washington Jackson ou à son ordre, à la Banque de la Louisiane, [illegible] la personne qui le trouvera est priée de le déposer au bureau de W. Jackson Jr. & Co. 23mai—3

CHEMISES! CHEMISES! CHEMISES!
FRANCIS FABRE & CO.,
(Au coin des rues Commune et St-Charles, Au-dessous de l'Hôtel St-Charles.)
☞ Appellent l'attention de leurs amis à leur grand assortiment de CHEMISES DE TOILE ET DE COTON, des meilleures chemises quant au genre et à la façon et ils les vendront aux prix les plus modérés. 23 mai.

ALFENIDE.
Luxe et bon marché réunis!
REÇU par l'Athens, un nouvel envoi d'Orfèvrerie Alfénide: Couverts de table, de dessert; cuillères à café; couteaux.
[illegible] ces couverts sont parfaitement les mêmes que ceux d'argent. Le métal d'une PARFAITE INNOCUITÉ par lui même est entièrement recouvert d'une couche épaisse d'ARGENT VIERGE qui lui procure un degré d'inaltérabilité qui résiste à l'action des aliments les plus acides.
Seuls agents autorisés à la Nlle Orléans A. PAYA & Co., 23 mai 59, rue de Chartres.

Vor. HEBERT & Cie. 149, rue de Chartres.
REÇU par le navire Athènes, Augier,—poésies, Brizeux, poésies, Fleury,—portraits révolutionnaires, Napoléon III et Abd-el-Kader, Cousin—Mme de Longueville, [illegible]—St-Anselme, Salvador,—Jésus-Christ et sa doctrine, A. Ott,—Économie sociale, Jobez,—la femme et l'enfant, Gaume—J. Lettres sur le paganisme, L'Abbé de l'Epée, Marmier,—Histoire de Russie, Bouchardat,—Chimie, Pouillet,—Physique, Jomard,—Anatomie descriptive, Fleury L.—Traité d'hydrothérapie, Orfila,—Chimie, C. G. Person,—Physique, Regnault,—Cours de Chimie, Bechard, Hygiène. 23mai

Vor HEBERT, 149, rue de Chartres.
REÇU par le navire Athènes, un grand assortiment de livres pour distribution de prix. Aussi quelques romans bon marché en brochure. La Physiologie du Duel. La Presse parisienne, revue de toutes les revues et canards périodiques. 23mai

A VENDRE—Une machine à vapeur de la force de 29 chevaux, pour un moulin à scie, avec machine à raboter, &c. S'adresser à BRUGIERE & Co., 23 mai 27, rue Bienville

BOUGIES—300 boîtes bougies sperme chimique reçues par le navire Marathon, à vendre par BRUGIERE & Co., 23 mai 27, rue Bienville

REÇU par les derniers arrivages de la Havane—300 milliers cigares premières qualités et des meilleures marques, telles que Liguria, Duende, Lugardita, Sorpresa, Vision, Fraschieres, Puente de Chaves, Nueva Alemania, Caffre, &c. &c. A vendre par Y QUADRAS & Co 23 mai 16, rue de la Douane

PICADURA—10 barils qualité supérieure, Cigarettes—10 barils de la célèbre marque La Flonta, à vendre par Y QUADRAS & Co 23 mai 16, rue de la Douane

REÇU de New York—5 barils de zinc en feuilles, 50 sacs cacao de Guayaquil, 1ère qualité, à vendre par Y QUADRAS & Co 23 mai 16, rue de la Douane

TABAC en feuilles pour capes et tripes, des meilleures vegas de la Vuelta de Abajo et de Cube, constamment en mains et à vendre par Y QUADRAS & Co. 23 mai No 16, rue de la Douane

EAU-DE-VIE—5/2 et 4/4 pipes eau-de-vie J. B. Godard.
1/4 Ph Godard & Co
5/2, 25/4 et 12/8 Lagrange 1825 et 1834.
12/4 D. & C. Royancey.
18/4 et 15/8 Bunker Hill 1815 et 1825.
20/4 Castillon 1825.
23/4 J. Chassaigne
6/2, 8/4 et 10/8 G. V. Bernard & Co, LaRochelle.
10/4 et 15/8 A. Camus do.
5/4 et 10/8 [illegible] Fils.
12/4 Hy. Baron & Co, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 23mai 17 et 19, rue St-Louis

SARDINES A L'HUILE—90 caisses, en boîtes, demi et quarts boîtes des marques Doffès & Co, Connil & Martin, et A. Camus, venant d'être reçues, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 23mai 17 et 19, rue St Louis

ATTENDU incessamment par le Trenton, de Marseille: 300 caisses vermouth, Noilly, garanti limpide, 100 do absinthe do, 50 paniers huile Plagniol, grandes bouteilles, 100 barils vin Oporto doux (la Couronne), 40 barriques vin rouge Bethfort, 100 caisses salaisons assorties avec espaules, 3 boucauts gomme arabique. A vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée

ATTENDU par la Perseverance et President Fillmore, de Bordeaux: 70 barriques vin rouge, bon ordinaire, 20 do do blanc Haut Sauterne, 40 do do do do. A vendre par ANT. GIRAUD, 20 mai 46, Vieille Levée

VIN de Bordeaux—75 barriques vin de Bordeaux (ordinaire), 15 barriques vin fin pour famille, 10 barils vin Bordeaux, A vendre par ANT. GIRAUD, 23 mai 46, Vieille Levée

VIN Bergasse—50 barriques vin de Bergasse. A vendre par ANT GIRAUD, 23 mai 46, Vieille Levée

ATTENDU très incessamment par le Trenton, venant de Marseille: 20 barils Vermouth, 20 do Porto Wine [illegible], 10 do Malaga do, 10 do Madère, 150 caisses Eau de fleurs d'oranger. A vendre par JOHN CLAUZURE, 164, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre. 7 mai

AVIS AUX ENTREPRENEURS.
Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Nlle-Orléans, 20 mai 1853.
QUELQUES changements ayant été faits sur la ligne de cette voie, de nouvelles propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au [illegible] On peut examiner à ce bureau les plans et le cahier des charges.
JAMES G. GIBBS, Ingénieur en chef. 20mai—2f

TABAC—30 caisses tabac manufacturé [illegible]

Changement de domicile.
J. J. SAINT-CYR a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il a transporté son magasin de la rue Bourbon à la rue du Camp, No 228, une porte après l'encoignure Julia.
Il saisit cette occasion pour prier les personnes qui lui doivent de venir régler leurs comptes le plus tôt possible, comme aussi celles à qui il peut devoir de présenter leurs comptes pour être soldés. J. J SAINT-CYR, 19 mai—8 p1m 228 rue du Camp

Bureau de la Compagnie de Desséchement de la Nouvelle-Orléans. AVIS.
LE tableau d'assessment de la Compagnie de Desséchement de la Nouvelle-Orléans, pour le desséchement de la section No 2, bornée en face par les rues Claiborne, St-Marc et Magnolia, à la partie supérieure, par le Canal de la Compagnie de la Banque du Canal, à la partie inférieure, par le Canal Carondelet et dans le fond, par le pont de la Métairie, ayant été confirmé en tant qu'aucune opposition n'y a été faite, par un jugement de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 29 mars 1853—Avis est par le présent donné à toutes personnes qui possèdent des propriétés dans la dite section, de se présenter et de payer, dans les trente jours qui suivront la première publication du présent avis, le montant de l'assessment de leurs propriétés—en vertu de la 7me section d'un acte approuvé le 20 mars 1839 et intitulé "Acte pour amender un acte intitulé acte pour pourvoir au desséchement et nettoiement des marais et cyprières situés entre la ville de la Nouvelle-Orléans, les faubourgs incorporés et le Lac Pontchartrain," approuvé le 19 mars 1835. Les dites personnes, dans le cas où elles ne payeraient pas le dit montant, seront poursuivies conformément à la dite section.
HRY. A. HOFFMEYER, Secrétaire, 26 av—1m No 20 rue Bourbon

Compagnie du grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
L'élection d'un bureau de directeurs de cette compagnie, qui devra servir du 1er lundi de juillet 1853 au 1er lundi de février 1854, aura lieu conformément à la Charte, LUNDI 20 juin prochain, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, au bureau de la compagnie, au coin de la rue Bienville et Passage de la Bourse.
Par ordre du Bureau, N. O. 14 mai 1853. B. F. FLANDERS, secrétaire. 14 mai

Aux Horlogers.
M. ALFRED T. CONRAD, peu de jours avant sa mort, a remis sa montre à un horloger de cette ville pour qu'il la réparât. On ignore le nom de l'horloger auquel elle a été confiée. Celui qui l'aurait, est prié de le laisser savoir à C M CONRAD Administrateur. 19mai—3

UN ménage français qui n'a pas d'enfants, désirerait adopter une orpheline, française de préférence, et qui n'aurait pas dépassé l'âge de trois ans. S'adresser par la poste à la Le L. 96. 21mai—5t

AVIS—Ma femme LOUISA PIGNIOLO HOCHSTRASS, ayant abandonné mon domicile, je préviens le public que je ne serai responsable d'aucune dette qu'elle pourra contracter. 21mai—3 JOHN BARTHOLOMY PIGNIOLO.

ON DEMANDE à louer une jolie maison de résidence à étage. S'adresser chez FEYTEL, 95 Chartres 21mai

A vendre—Venant de France par le Joseph Holmes, quatre jolies Voitures à 4 et 6 places, pour aller à un ou deux chevaux, les roues de devant tournent dessous. On les vendra avec ou sans harnais. On acceptera le billet de personnes solvables ou l'on prendra en échange des marchandises d'exportation. Ces voitures sont en déballage et peuvent être examinées tous les jours chez H. Schmidt, rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse. No. 114 21mai—3

A vendre pour cause de départ.
UNE GROCERIE bien achalandée et située au coin des rues St Claude et Esplanade. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. La Grocerie sera mise à l'encan si elle n'est pas vendue à l'amiable. 21mai

A VENDRE—Une négresse âgée de 30 ans, parfaite blanchisseuse, un peu cuisinière parlant anglais et français, et garantie sous tous les rapports. Avec ses deux enfants garçons, âgés l'un de trois ans et l'autre de huit mois. S'adresser pour les conditions à J. B. DERRCY, 21 mai 86 rue de la Douane

A LOUER POUR L'ETE UNE BELLE MAISON DE RESIDENCE à East Pascagoula, à environ cent pieds du wharf qui a été construit dernièrement. [illegible] S'adresser à E Blanc, à la Nlle Orléans et à M. Dudson à East Pascagoula. 16 mai—6 2p

F. CLAVEL, Pharmacien
Elève de l'école spéciale de Paris,
INFORME ses amis et le public qu'il a acheté le fonds de M. J. LLADO, la pharmacie située rue Vieille Levée, No 150, entre les rues Ursulines et Hôpital. [illegible] Il reçoit aussi directement de la Suisse un grand assortiment de plantes médicinales et d'extraits végétaux. [illegible] M. CLAVEL [illegible] se charge de faire toute espèce d'analyse chimique à des prix modérés.
RÉFÉRENCES: Dr J. Beugnot, Dr C. Delery, Dr H. Daret, Dr Rancé. 21mai—1m

NOUVELLES SOURCES DE BLADON.
Nous recevons de l'un de nos correspondants de Mobile la lettre suivante, que nous nous empressons de lui donner insertion:
Mobile, 15 mai 1853.
MM. les Editeurs de l'ABEILLE—Veuillez faire part aux lecteurs de votre intéressant journal que M. C. Cullum, propriétaire des NOUVELLES SOURCES DE BLADON, [illegible]

Planches en chêne blanc, venant d'être reçues.
UN CHARGEMENT DE CHALAND de planches [illegible] à vendre en bloc ou à la convenance des acheteurs, par HENRY J. SHERMAN, No 13, rue St Joseph, marchand de bois d'acajou, [illegible] et de planches. 14mai

NOYER, FRÊNE, &c.
VENANT d'être reçu: un radeau de soliveaux de noyer noir, un radeau de soliveaux de frêne, pour être scié en planches &c. A vendre par HENRY J. SHERMAN, marchand de bois d'acajou, de pin blanc, cyprès, cerisier, lignum vitæ, cèdre, bois zébré, toutes sortes de bois de fantaisie et planches, jeux de quilles, billes, barreaux, &c. 14 mai

TABAC en feuille de la Havane—En débarquement de la goélette Edwin Dorsey, venant de la Havane: 10 balles beau tabac en feuille, véritable Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 21 mai 34, Vieille Levée

ON demande une gardienne d'enfants, pour une petite famille qui se propose d'aller en France. S'adresser à H V BAXTER, 6 mai No 25 rue Carondelet

CONSERVES alimentaires—1500 boîtes Champignons, cèpes, petits pois, tablettes de choux, à vendre par J. & J. TARDOS, 2mai 31, Vieille-Levée.

A. STURZENEGGER & ETERNOD, Rue Bienville, No. 44, encoignure Chartres.
VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages—Broderies, chemisettes, manches, cols, mantelets; Thul noir et couleurs, voilettes et valenciennes; Gros de Naples et gros brillant; Gros du Rhin, toutes largeurs, Florence; Rubans taffetas noir, barége pour voiles; Barége pour robes, unis et en toutes qualités; Eventails riches et ordinaires; jaconat français; Ombrelles riches et ordinaires; Cravattes de soie noire, coutil pur fil; Chapeaux de paille d'Italie pour hommes; Chapeaux de soie pour hommes; Chapeaux de paille pour dames; Drap d'été et pointillé, crêpe crêpé; Mousselines unies, mousseline damassée à ramages et à carreaux, bretelles riches et ordinaires; Mouchoirs madras, bleus et blancs, imprimés et brodés, mouchoirs Paliacca; drap de billard; Chemises de peau et caleçons, chemises de toile; Eau de Cologne, fromage de Gruyère, cigares, etc. Nous appelons l'attention particulière de nos acheteurs sur notre riche assortiment de mousseline unie et sur au joli stock de gros du Rhin noir et cravattes d'Italie. Puisque la saison est avancée, toutes ces marchandises seront vendues à des prix excessivement bas. 19mai

H. DE GOER & RIFFLARD vendront encore pendant quinze jours leur stock au prix coûtant. 18mai

MARCHANDISES pour le Mexique—10 caisses listados, à l'entrepôt, 2 caisses mousselines damassées à vendre par H DE GOER & RIFFLARD. 18 mai

CIGARES de la Havane—204,800 qualités assorties en débarquement de la goélette Edwin Dorsey, et à vendre par E. VALLS, 21 mai 73, Magasine

26 CAISSES flacons moutarde préparée de Bordin frères, 10 caisses de 80 demi flacons do, 20 do vermicelle jaune. En débarquement du navire Alma, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 13 mai 85 rue St-Louis

JAMBONS—50 tierçons de Stagg & Shay, en magasin et à vendre par E J HART & CO, 16mai 79, rue Tchoupitoulas

WHISKEY—200 barils whiskey supérieur rectifié de St-Louis, de la marque Ulrici, à vendre par C. T. BUDDECKE & Co., 16 mai 160, rue Tchoupitoulas

BOUTEILLES—200 paniers pour vin d'Oporto, de Madère et de vin rouge, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 16 mai 160, rue Tchoupitoulas

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Établissement de fleurs artificielles.
MADAME Hervé a transporté son domicile de la rue Bourbon à la rue Tremé, No 164, entre St-Pierre et Orléans, où elle continue à donner des leçons de Fleurs en papier, de Fruits en cire, de Broderie en tout genre, de Peinture, des Lithographies, &c. &c. On trouvera toujours chez elle sa Poudre Dentifrice et son Eau du Perou, si appréciée par les dames pour conserver la peau et effacer les taches de rousseur. Mme Hervé fait, sur commande, des bouquets pour le mois de Marie. No 164, rue Tremé, entre St-Pierre et Orléans. 7 mai—1m

EN débarquement du navire Manchester, venant du Havre—50 paniers Champagne Frissard Père & Fils, bouteilles et demi bouteilles à vendre par J B PREAU & CO, 20 mai 21—23, rue Gravier

HAYS & FRERE, MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL, de foin, maïs, avoine, son, &c. No 10, RUE CONTI, Près du débarcadère des bateaux à vapeur, NOUVELLE-ORLEANS. Produits de l'Ouest achetés et vendus sur commission. Les ordres seront promptement remplis.

CANDIDATS.

GREFFIERS:

ALFRED ROUSSEAU
☞ CANDIDAT pour la place de Greffier de la 1re Cour de District.

☞ JOHN CRICKARD est candidat à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans. 20 m.

☞ F. M. BERTIN, depuis quatorze ans député greffier de l'ancienne Cour des Preuves et de la Deuxième Cour de District, est candidat pour la place de GREFFIER de la 2me Cour de District ou de la cour qui pourra y être substituée.

☞ THOMAS C. POOLE, Greffier de la Deuxième Cour de District, est candidat à la même place.

☞ W. P. REDLOCK est candidat à la place de Greffier de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

☞ W. A. NOTT est candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour de District.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer le colonel Charles A. Labuzan comme candidat à la place de greffier de la TROISIÈME COUR DE DISTRICT, ou de la Cour qui pourra y être substituée. 4 mars

☞ James A. Hopkins est candidat à la place de Greffier de la Quatrième Cour de District.

☞ THOMAS GILMORE, Greffier de la Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans, est candidat à la même place.

Greffier de la Cinquième Cour de District.
☞ Nous sommes autorisés à annoncer que SAMUEL G RISK est candidat à la place de GREFFIER DE LA CINQUIÈME COUR DE DISTRICT ou de la Cour qui y sera substituée.

Pour avocat de district: EDWARD J. CARRELL. Election: lundi, 23 mai.

AVIS JUDICIAIRE.

Alexandre [illegible] vs ses créanciers.

ETAT de la Louisiane—4me Cour de District de la Nlle-Orléans—Toutes personnes intéressées dans cette affaire sont notifiées qu'elles aient à faire valoir sous dix jours de la présente publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le tableau provisoire enregistré ce jour par le syndic ne serait pas approuvé et homologué et les fonds répartis conformément au dit tableau. Par ordre de la Cour, le 19 mai 1853. K. LOEW, Député Greffier. 20mai—10

Institution de Mme DESRAYAUX, A PASS CHRISTIAN.
MME DESRAYAUX a l'honneur de prévenir les familles que, au 1er juin, elle ouvrira à Pass Christian son établissement d'été, branche de l'établissement principal en ville. L'augmentation du local permet de recevoir un plus grand nombre d'élèves pensionnaires que l'année dernière. Les études sont les mêmes dans les deux maisons, et comprennent: l'Anglais, le Français et la Musique dans toutes leurs branches.—L'Établissement en ville reste ouvert tout l'été sans interruption. 13

INSTITUT ST-LOUIS.
MADAME DERON a l'honneur d'annoncer aux familles, qu'elle ouvre, pour la saison d'été, à Mandeville, une Succursale de son Institution.
LA Directrice, voulant donner aux parents le moyen d'envoyer leurs enfants à la campagne sans interrompre leurs études, a choisi le lieu le plus agréable comme promenades et le plus proche de la ville. La facilité des communications permet en outre à Mme Deron de surveiller ce second Établissement, sans négliger en aucune façon celui de la ville qui, étant le principal, reste toujours sous ses soins immédiats.
MLLE J. DERON, aidée d'une dame américaine parfaitement capable, remplacera Mme DERON à Mandeville; ces deux dames présideront aux études qui seront absolument les mêmes qu'en ville pour le français, l'anglais et la musique. La maison, belle et spacieuse, offre toutes les commodités dont on peut jouir au bord du Lac. 29mai—1m

J. B. ISNARDON et GABRIEL PASCAL ont, à dater de ce jour, conjointement et séparément, ma procuration générale par acte passé par-devant A. Chiapella, notaire public. BERNARD TURPIN. Nouvelle-Orléans, le 30 avril 1853. 2mai—1m

AVIS D'ENCAN.
☞ Pendant mon absence de cette ville, M. GABRIEL LEAUMONT, encanteur de la maison J. B. Bincher & Co, fera toutes les ventes qui seront confiées à mes soins. BERNARD TURPIN. 2mai—6m

FASHIONABLE STORE, Encoignure St Charles et Commune.
J. DUCOURNAU a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général, [illegible] J. DUCOURNAU. 8 mai—1m

EN MAGASIN et à vendre par les soussignés: 400 barriques vin d'Espagne, 25 barriques vin rouge de Bordeaux bon ordinaire, [illegible] vin blanc Haut-Sauterne, 1re qualité, Vin blanc et rouge en caisses. BOYER FRERES, 22 av Encoig. Moreau et Mandeville.

300 BARRIQUES de vin rouge bon ordinaire pour familles, attendues par les navires suivants, par le Marion 96 barriques; par l'Alma 100 barriques; par le Louise Eliza, 104 barriques, à vendre par BOYER FRERES, 22av Encoig. Moreau et Mandeville.

HUILE DE COLSA! HUILE DE COLSA
10 Barils huile de colsa épurée, [illegible] pour lampes carcel et modérateur, à $1 25 le gallon. A vendre chez LION & PINSARD, 66 et 68 rue Royale, encoignure Bienville. 2 avril

Sucre de la Louisiane.
150 barils de la marque D R Y qualité supérieure, à vendre par E. D. COURMES, [illegible]

PAPIER PEINT. Papier peint. Papier peint.
Reçu par la Belle Assise: 5,000 rouleaux de papier peint, français, à vendre à 10, 15, 20 et 25 cents le rouleau, chez Vor HEBERT & Co., 30 avril 149, rue de Chartres

A. BARRAUD, 49, RUE DE CHARTRES,
VIENT de recevoir 100 douzaines de chemises françaises, [illegible] qu'il peut céder à des prix avantageux depuis $9 à $20. 29 avril

UN [illegible] 2 mai

EN débarquement du navire Alma, de Bordeaux—26 barriques vin St-Julien pour familles, 70 barriques St-Estèphe ordinaire, à vendre par FERRON FRERES, 13 mai—15f 247 et 249, rue Royale, coin Dumaine

Librairie Classique et Religieuse, 203, rue Royale, au coin de la rue d'Orléans.
EN débarquement du navire J. Holmes, du Havre: Bouchardat—Annuaire de thérapeutique pour 1853. Bouchardat—Formulaire Magistral. Jamain—Petite chirurgie. Jamain & Wahn—Annuaire de Médecine pour 1853. Gaboard—Histoire de France. Jomain—Imitation de J. C. Lambillotte—Chants à Marie, à vendre par CHARLES GUERINEAU & Co. 9 mai—15

Cravattes, Cols et Cols-Cravattes.
LION & PINSARD viennent de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet de cols, cols cravattes et cravattes d'été. 10mai 66 & 68, rue Royale, encoi Bienville.

Suc de Groseilles.
300 litres de suc de groseilles de l'année, garanti pur et parfait état. En vente chez LION & PINSARD, 10mai 66 & 68, rue Royale, encoig. Bienville

EAU-DE-VIE de Cognac—10 quarts marque Vauthier 1825, 10 quarts marque Martellon 1818, en magasin et à vendre par A. DELAMARE, 10 mai 9, rue Bienville

EN débarquement—12 barils vieux Bourbon Whiskey, à vendre par A DELAMARE, 10 mai 9, rue Bienville

RHUM—2 boucauts vieux rhum de la Jamaïque, à vendre par A. DELAMARE, 10 mai 9, rue Bienville

EAU-DE-VIE de pêche—4 barils vieille eau-de-vie de pêche, 2 barils vieille eau-de-vie de prune, en débarquement et à vendre par A DELAMARE, 10 mai 9, rue Bienville

EN débarquement de l'Alma, de Bordeaux—24 barriques et 52 barils vin blanc, 200 caisses claret.
5 demi, 35 quarts, 45 barils } United proprietors la Rochelle brand
3 demi, 15 quarts } Duperron Cognac.
THOS PINET & Co. 29 Conti. 10 mai

AU LIVRE ROUGE, 56, RUE DE CHARTRES
REÇU par le navire Athens, un envoi de librairie française, ouvrages classiques et nouveautés, notamment: Nouvelles américaines par l'auteur d'ONCLE TOM, La Vie Parisienne par Nestor Roqueplan, Portraits Littéraires par Ste-Beuve, Nuits Anglaises, par Mery, Lady Tartufe, par Mme de Girardin, Marguerite ou deux amours, physiologie du duel, Annuaires (1853) de Wahn et de Bouchardat, Manuel de petite Chirurgie, Nouveaux albums comiques de CHAM, etc. etc. A. PAYA & Co. 21 mai

Lecture à bon marché—Romans illustrés.
REÇU par l'Athens: Un lot de nouvelles publications illustrées, notamment: Œuvres de Dumas, Eug. Sue, Balzac, G. Sand, Eug. Scribe, Charles de Bernard, &c. A. PAYA & Co. 21 mai

Aux fumeurs.
REÇU par l'Athens: Pipes véritable écume de mer et imitation. do en [illegible]. do en terre de [illegible]. Tuyaux en cerisier de Smyrne. do en [illegible]. Briquets algériens et blagues à tabac. Papier et cigarettes au RHUM et au THE. Moules à cigarettes, etc. etc. etc. A. PAYA & Co. 21mai

A Vendre à l'amiable.
A BOULIGNY, à côté du marché.
QUATRE TERRAINS à vendre avec les bâtisses qui se trouvent sur chaque terrain, mesurant chacun 26 pieds face au fleuve, et 26 pieds face à la rue Front, sur une profondeur de 100 pieds et avec privilége de batture. Chaque maison est divisée en deux corps de logis et peut être louée à deux locataires. Toutes les maisons sont en bon ordre. Façade des terrains, rue Water, Common Alley et Front. Aussi:—Deux terrains à vendre, encoignure Bordeaux et Tchoupitoulas, mesurant 30 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, et 120 pieds de face et profondeur sur la rue Bordeaux; sur les deux terrains sont bâties deux jolies maisons. S'adresser sur les lieux à JEAN BOURDET. 16 mai—30f

AVIS. Union Hotel—Chenière Caminada.
LES habitans qui auraient l'intention de passer l'été à la campagne, sont prévenus qu'à la Chenière Caminada, sur le bord de la mer, ils trouveront chez moi tout le confortable désirable [illegible] M. BATALLAN. 20mai—6

[illegible]

VIEUX MONONGAHELA—20 barils Whiskey Monongahela, [illegible] à vendre par C T BUDDECKE & Co.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS
Mardi, 24 mai, Clôture de la Saison. Au bénéfice des choristes, LE PROPHETE. Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer. Le spectacle commencera à 7 heures précises.

SALLE DES ODD FELLOWS
GRAND CONCERT Vocal et Instrumental, Donné le LUNDI, 23 mai 1853, Dans la SALLE DES ODD FELLOWS, par M. S. LEOPOLD CARRIERE, 1re flûte du Théâtre d'Orléans, dans lequel on entendra Mmes Wideman, Paola, Paquetti, MM. Bordas, Genibrel, Diguet, Esembaux. Le grand orchestre du théâtre d'Orléans [illegible] par son habile chef M. E. PREVOST. Mlle LAUDUMIEY a bien voulu consentir à se faire entendre sur le piano pour cette circonstance seulement.
PRIX DES PLACES.......$1 00.
Les portes s'ouvriront à 7 heures [illegible] commencera à 8 heures précises. Les personnes qui désirent retenir leurs places d'avance peuvent prendre leurs numéros [illegible] à la Salle des Odd Fellows [illegible] par la rue Lafayette, de 9 à 3 heures. On peut se procurer des billets d'avance chez MM Benoist, marchand de musique, rue de Chartres, Zambelli, marchand de musique, rue Royale, [illegible] marchand de musique, rue du Camp, [illegible] et à la porte le soir du concert. (Voir les petites affiches pour le programme.) 17mai

GRAND COSMORAMA DU PALAIS ROYAL DE PARIS.
Etabli en ce moment rue Condé No 19, Nouvelle-Orléans.
LE Directeur espère que cet établissement sera visité par les familles, les amateurs de beaux arts et les artistes en général. Les vues [illegible] changées tous les dimanches et seront visibles tous les jours de la semaine, de 10 heures du matin à 10 heures du soir. L'ouverture du Cosmorama aura lieu Dimanche 22 courant.
PREMIÈRE COLLECTION—No 1 Londres, vue prise du Pont de Waterloo sur la Tamise. [illegible] No 3, [illegible] Cathédrale de Milan—No 4 Athènes [illegible] Place Royale de Turin. [illegible] Incendie de Moscou en 1812.
PRIX D'ENTRÉE—25 cents—Enfants 10 cents. 21mai—6

MAISON DE BANQUE DE J CORNING & Co No 103, rue du Canal.
Nouvelle Orléans, 3 Mai 1853.
LES soussignés recevront, jusqu'au [illegible] des propositions [illegible] d'achat de bons de la COMPAGNIE DE L'HÔTEL ST CHARLES portant sept pour cent d'intérêt pour la somme de $250,000 [illegible] payables en 1872, [illegible] par autorité de la Législature [illegible] hypothèque sur toutes les propriétés [illegible] Compagnie, évaluées à [illegible] Les enchères des détenteurs des bons de la dite Compagnie [illegible] de $90,000 dus en 1860 [illegible] en 1861 seront reçues [illegible] Ces bons offrent un placement des plus avantageux [illegible] Des copies des susdits bons et de l'acte [illegible] bureau pour référence. J CORNING & C

VILLE DE LA NLLE-ORLEANS ETAT DE LA LOUISIANE

$1,000 No 1 à 250 [illegible]

[illegible]

JOHN G GAINES, Président. F A WOOD, secrétaire. [L S] [illegible] Nlle-Orléans, 1er avril 1853. H B CENAS, [illegible]

Acte pour mettre la Compagnie de l'Hotel St-Charles de la Nlle-Orléans à même de faire un emprunt et de donner sécurité pour le paiement du dit emprunt.

[illegible]

F. WARREN MOISE, Orateur de la Chambre des Représentants. Approuvé le 9 mars 1853. W W FARMER, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat. P O HEBERT, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. 12 mai—1p

Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

CONFORMÉMENT aux résolutions [illegible] adoptées le 2 du courant par le bureau des directeurs de cette compagnie [illegible]

R. S BUCKNER, J P HARRISON, THOS. HALE } Comité. 13 mai—1m

EN débarquement du navire Manchester, du Havre—34 caisses absinthe Ed Pernod, 50 caisses absinthe [illegible] & Lecoultre, 32 do do C F Berger, 12 do kirch do, 12 do do Berthond Fils, 4 do eau de vie de Gentiane, 2 fûts absinthe de [illegible] & Lecoultre, 2 do do do C F Berger, 2 tonneaux fromage Gruyère. A vendre par J N CURIEN 19mai

A VENDRE à livrer par le navire [illegible] attendu incessamment de Marseille—150 caisses vermouth de La Noilly Fils & Co, par J N CURIEN 19mai

CIGARES—Un magnifique assortiment de cigares de la Havane, garantis (Cabanas et Carbajal, [illegible] Partagas, Figaro, Trinidad, Nacional, [illegible] Gutierrez, Imperio, Flor del Paseo, et un grand nombre d'autres marques choisies, toujours en main et à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane. Et à ses dépôts de cigares, en face de l'hôtel St Charles, No 30, entre Gravier et Commune, et au coin des rues Douane et Royale, de grands assortiments se vendent en détail et sont garantis véritables cigares de la Havane. 19 mai

LE consignataire de [illegible] à bord du navire Alma de Bordeaux [illegible] de se faire connaître chez les soussignés. DUNTZE & IKEN 19 mai

Biscuits de Crackwell.
500 boîtes biscuits de Crackwell, à vendre en gros et en détail, par JOHN WINÇON, confiseur et pâtissier, 55, rue de la Vieille Levée. 15 jan

MAISON A LOUER pour la saison d'été à Mandeville. S'adresser à D GRENIER, chez Albert & Tricou, encoignure Royale et Bienville. 3 mai—15

A LOUER—Une maison à Mandeville. S'adresser à E DECHAMPS, 13mai 67, rue Condé

A LOUER.
A la Baie St Louis, une BELLE MAISON de résidence contenant sept chambres, avec cuisine, jardin, dépendances, etc. S'adresser à M. [illegible] à la Baie St-Louis. 11 mai—15

EN débarquement du navire l'Alma et à vendre par les soussignés: 100 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille. BOYER FRERES, Encoignure Moreau et Mandeville. 5 mai

LIQUIDATION.
LES soussignés quittant leur genre de commerce actuel, pour ne s'occuper à l'avenir que de Consignations et d'Affaires à commission, vendront leur stock, qui se compose d'un riche et bon assortiment de Marchandises sèches, aux prix coûtant et en lots à la convenance des acheteurs. Ils ne vendront rien à l'encan. Le 1er juillet prochain, ils transporteront leur bureau dans leur nouveau local, [illegible] rue de la Douane, où ils tiendront toujours le dépôt général des couvertures de Z. Grenier & Co, de Montpellier, et recevront des marchandises en consignation. HTE DE GOER & RIFFLARD, 6mai 21, rue des Magasins

AVIS.
PARTANT pour France dans les premiers jours de juin prochain, j'ai l'honneur d'annoncer à mes clients et au public que je me chargerai de toutes les commissions qu'on voudra bien me confier. Je profite de cette occasion pour prier les personnes qui me doivent de vouloir bien venir payer leur compte au plus tôt, et celles à qui je dois de présenter leurs comptes pour être soldés. Par acte au rapport d'Achille Chiapella, notaire, mon frère, JOHN A. CASBERGUE, est chargé de ma procuration. J. CASBERGUE 5mai—1m

A LOUER—[illegible]